

**EUROBIO SCIENTIFIC**  
**Société anonyme à conseil d'administration au capital de 3.629.814,72 euros**  
**Siège social : 7, avenue de Scandinavie, ZA de Courtabœuf, 91953 Les Ulis**  
**414 488 171 RCS Evry**

**RAPPORT DE GESTION**  
**COMPRENANT LE RAPPORT DE GESTION DU GROUPE**  
**DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021**

Chers Actionnaires,

Nous vous avons réunis en assemblée générale annuelle en application des statuts et de la loi sur les sociétés commerciales pour vous rendre compte de l'activité d'Eurobio Scientific (ci-après la « **Société** ») et du groupe qu'elle constitue avec ses filiales, directes et indirectes, détenues en totalité, la société de droit français Capforce Plus, la société de droit belge Gamma, les sociétés de droit britannique Pathway Diagnostics Ltd et Personal Diagnostics Ltd, les sociétés de droit américain Capforce USA, Genbio Inc. et Genbio R&D Inc., les sociétés de droit suisse Eurobio Scientific Switzerland AG et TECOmedical AG, (ci-après ensemble les « **Filiales** »), au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021, des résultats de cette activité et des perspectives d'avenir, et de soumettre à votre approbation les comptes annuels et les comptes consolidés du groupe constitué par la Société, ses Filiales au cours dudit exercice.

L'ensemble constitué par la Société et ses Filiales est dénommé ci-après le « **Groupe** ».

Les états financiers du Groupe présentés au 31 décembre 2021 intègrent donc en intégration globale les comptes de la Société et de ses Filiales.

*Les convocations prescrites par la loi vous seront régulièrement adressées et tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur seront tenus à votre disposition dans les délais impartis.*

## TABLE DES MATIERES

<b>CHAPITRE 1 -</b>	<b>Activité de la Société et de ses Filiales et évolution des affaires au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021</b>	<b>4</b>
1.1	PRESENTATION GENERALE DE L'ACTIVITE DU GROUPE AU COURS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021.	4
1.2	SITUATION DE L'ACTIVITE ET ANALYSE DE L'EVOLUTION DES AFFAIRES	7
1.3	Résultats de l'activité, progrès réalisés et difficultés rencontrées	10
1.3.1	Résultats économiques et financiers de l'ensemble consolidé	10
1.3.2	Résultats économiques et financiers annuels de la Société et proposition d'affectation du résultat	12
1.4	Activité en matière de recherche et développement et de production	13
1.5	Activités polluantes ou à risque	13
1.6	Principaux risques et incertitudes auxquels la société est confrontée et gestion des risques financiers	14
1.7	Événements importants survenus entre la date de clôture et la date d'établissement du rapport	20
1.8	Évolution prévisible et perspectives d'avenir	22
<b>CHAPITRE 2 -</b>	<b>Filiales et participations</b>	<b>24</b>
2.1	Activités des filiales de la Société	24
2.2	Prise de participations significatives dans des sociétés ayant leur siège social en France ou prise du contrôle de telles sociétés	27
2.3	Aliénation d'actions intervenues à l'effet de régulariser les participations croisées	27
<b>CHAPITRE 3 -</b>	<b>Informations sur les délais de paiement</b>	<b>28</b>
<b>CHAPITRE 4 -</b>	<b>Montant des dividendes distribués au cours des trois derniers exercices</b>	<b>29</b>
<b>CHAPITRE 5 -</b>	<b>Tableau des résultats au cours des cinq derniers exercices</b>	<b>30</b>
<b>CHAPITRE 6 -</b>	<b>Répartition du capital et actions d'autocontrôle</b>	<b>31</b>
6.1	Evolution de la répartition du capital au cours des 3 derniers exercices	31
6.2	Franchissement de seuils légaux	31
6.3	Actionnariat salarié	31
6.4	Informations relatives à l'autocontrôle	32
<b>CHAPITRE 7 -</b>	<b>Rapport sur le gouvernement d'entreprise</b>	<b>34</b>
7.1	Composition du conseil d'administration et de la direction générale	34
7.2	Rapport sur les délégations en matière d'augmentation de capital au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021	40
7.3	Conventions conclues avec les mandataires sociaux	42
<b>CHAPITRE 8 -</b>	<b>Opérations réalisées par les dirigeants sur leurs titres</b>	<b>43</b>
<b>CHAPITRE 9 -</b>	<b>Rémunérations et avantages attribués aux mandataires sociaux et participations au capital</b>	<b>44</b>
9.1	Rémunérations et avantages attribués aux mandataires sociaux	44
9.2	Participation au capital des mandataires sociaux	46
<b>CHAPITRE 10 -</b>	<b>Rapport spécial sur les options de souscription ou d'achat d'actions et sur les attributions gratuites d'actions</b>	<b>47</b>
10.1	Options de souscription ou d'achat d'actions	47
10.2	Attributions gratuites d'actions	47
<b>CHAPITRE 11 -</b>	<b>Mandat des commissaires aux comptes</b>	<b>49</b>
11.1	Commissaire aux comptes	49
11.2	Commissaires aux comptes ayant démissionné, ayant été écarté ou n'ayant pas été renouvelés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021	49
<b>CHAPITRE 12 -</b>	<b>Liste des conventions réglementées et des conventions courantes</b>	<b>50</b>
12.1	Nouvelles conventions réglementées conclues au cours de l'exercice 2021	50
12.2	Nouvelles conventions réglementées conclues depuis la clôture de l'exercice 2021	50

12.3 Conventions réglementées approuvées par l'assemblée générale des actionnaires, mais dont les effets se sont poursuivis au cours de l'exercice 2021 .....	50
12.4 Cautions, avals et garanties donnés par la Société à des tiers.....	52
12.5 Conventions conclues entre un mandataire social ou un actionnaire détenant plus de 10% des droits de vote de la Société et une filiale, hors conventions courantes .....	52
<b>CHAPITRE 13 - Informations diverses.....</b>	<b>53</b>

## **CHAPITRE 1 - ACTIVITE DE LA SOCIETE ET DE SES FILIALES ET EVOLUTION DES AFFAIRES AU COURS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021**

Vous trouverez ci-dessous les informations requises en application des articles L.232-1 II et R.225-102 du Code de commerce.

### **1.1 PRESENTATION GENERALE DE L'ACTIVITE DU GROUPE AU COURS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021**

Le Groupe Eurobio Scientific est aujourd'hui un acteur français incontournable, leader dans le domaine du diagnostic *in vitro* et des sciences de la vie. Il fournit aux laboratoires de diagnostic hospitaliers et privés des instruments et des réactifs permettant d'effectuer des analyses médicales prescrites par les médecins. Dans le cadre des sciences de la vie, Eurobio Scientific fournit aux laboratoires de recherche des groupes pharmaceutiques, des sociétés de biotechnologie et des institutions publiques des produits nécessaires à la réalisation de leurs programmes de R&D, en particulier des anticorps dont elle assure le développement et la fabrication. Dans le domaine thérapeutique, le Groupe est propriétaire de molécules issues de sa propre recherche, et dont les développements cliniques ont été confiés au groupe pharmaceutique Allergan et à la société de biotechnologie Felicitex.

Avec 169 collaborateurs, le Groupe est localisé dans le sud de la région parisienne, aux Ulis (marketing, vente, administration, R&D, production et logistique) et à Chilly-Mazarin (stockage), ainsi qu'à Beaufays (Belgique), San-Diego (Californie), Dorking (Royaume Uni), Sissach (Suisse), Rheinbach et Bünde (Allemagne), et Utrecht (Pays-Bas).

#### ***Diagnostic in vitro***

Eurobio Scientific s'est spécialisé sur les tests de diagnostic à forte valeur ajoutée, c'est à dire :

- offrant une meilleure précision ou une meilleure vitesse de réalisation, en utilisant des technologies récentes issues des progrès réalisés, entre autres, en biologie moléculaire, ou
- relatifs à des maladies complexes comme les cancers.

L'offre produits d'Eurobio Scientific couvre un large panel de pathologies dans les domaines de la transplantation, des maladies infectieuses, des maladies auto-immunes, des cancers, et du contrôle qualité. Cette offre, « tout en un », inclut également la mise à disposition des équipements nécessaires pour effectuer les tests, leur intégration dans le laboratoire de biologie, leur maintenance, et une assistance technique.

Autant les réactifs d'analyse sont développés en interne ou par des tiers, autant les instruments sont toujours fabriqués par des tiers et vendus dans le cadre d'accords de distribution généralement exclusifs. Les instruments mis à disposition sont généralement acquis en crédit-bail, sauf depuis le début de la pandémie COVID-19 où les laboratoires ont plutôt préféré les acquérir.

Ainsi, en transplantation, Eurobio Scientific est le leader en France des tests du HLA (Human Leucocyte Antigen - antigènes des leucocytes humains) qui permettent d'évaluer la compatibilité entre donneurs et receveurs dans le cadre de greffes d'organes et de moelle, ainsi que dans le suivi de ces transplantations.

Une partie de ces tests de diagnostic HLA est distribuée en exclusivité pour One Lambda, leader mondial du HLA et filiale du groupe américain Thermo-Fischer Scientific. Eurobio Scientific détient par ailleurs une licence exclusive pour la commercialisation en Europe d'Allomap, un test destiné au suivi des greffés cardiaques, développé par la Société californienne CareDx Inc. qui le commercialise actuellement aux Etats-Unis. Ce test est réalisé au sein des Hôpitaux Universitaires de Strasbourg vers

lesquels sont envoyés les échantillons sanguins des patients européens. Une étude de type PRME pour la validation médico-économique du test est actuellement en cours d'achèvement. Elle est entièrement prise en charge par l'Etat, Eurobio Scientific y vendant les tests AlloMap.

Eurobio Scientific est également depuis deux ans un acteur majeur dans le domaine des maladies infectieuses, en particulier pour le diagnostic du virus SARS CoV-2 responsable de l'épidémie de COVID-19. Dès fin février 2020, la société était en effet un des rares acteurs du secteur à disposer d'un test PCR marqué CE, celui de son partenaire coréen Seegene. De plus, le 25 mars 2020, Eurobio Scientific était la première société française à proposer son propre test PCR marqué CE, développé et fabriqué en France. Au fur et à mesure de l'extension de l'épidémie, la Société a mis en place rapidement une offre spécifique d'instruments et de tests PCR, sérologiques et antigéniques, doublée d'un accompagnement fort de ses clients.

Le groupe développe et fabrique ainsi en direct sa propre gamme EurobioPlex, des tests de biologie moléculaire pour certaines maladies infectieuses (Covid-19, et également Hépatite Delta, virus Zika, Dengue, etc...), ainsi que Tétanos Quick Stick®, test rapide utilisé en service d'urgence ou en pharmacie pour l'évaluation du statut vaccinal ou de la protection immunitaire des patients contre le tétanos. La commercialisation des tests propriétaires EurobioPlex spécifiquement liés à l'épidémie Covid-19 a continué à fortement contribuer au chiffre d'affaires de la société en 2021.

Le chiffre d'affaires généré par les produits en propre représente globalement environ 25% des ventes sur l'exercice 2021.

### ***Sciences de la vie***

Eurobio Scientific développe et commercialise un ensemble de produits, incluant des instruments, des milieux de préservation et de culture, des anticorps, ainsi que des réactifs, destinés aux laboratoires de recherche, en particulier auprès d'organismes publics, de sociétés de biotechnologie et de l'industrie pharmaceutique. Eurobio Scientific commercialise notamment des milieux de culture cellulaire fabriqués dans sa propre unité de production des Ulis, des réactifs de biologie moléculaire ainsi que des anticorps propriétaires, et propose un service de production à façon pour les industriels du secteur.

Les ventes de ces produits en propre représentent environ 49% du chiffre d'affaires « Sciences de la Vie ».

### ***Transplantation de cornées***

En parallèle de son activité diagnostic HLA, Eurobio Scientific produit et commercialise également des milieux de transport et de préservation des greffons de cornée. Ces milieux ont été développés spécifiquement pour les marchés français et européens où ils ont une AMM (Autorisation de mise sur le Marché) en tant que PTA (Produit thérapeutique Annexe) délivrée par l'ANSM, et pour les Etats-Unis où ils ont l'agrément 510K de la FDA. Dans le nouveau cadre IVDR, la Société a obtenu une autorisation de poursuite de la commercialisation jusqu'à l'obtention du nouveau statut.

### ***Développements en cours***

Au 31 décembre 2021, Eurobio Scientific développe principalement les produits suivants :

- ALLOMAP, un test génomique pour la surveillance du rejet chez les transplantés cardiaques. Eurobio Scientific détient une licence exclusive pour l'Europe de ce test développé par CareDx Inc. aux USA. Une étude médico-économique (PRME) pour l'obtention du remboursement du test, réalisée par un groupe indépendant de biologistes et chirurgiens cardiaques sous l'égide des Hospices Civils de Lyon (HCL), est actuellement en cours d'achèvement ;
- EBX (Eurobioplex), une gamme de tests moléculaires multiplexes dans les maladies infectieuses. Eurobio Scientific a déjà développé dans cette famille des tests relatifs à un certain nombre de maladies infectieuses (Covid-19, Hépatite Delta, virus Zika, Dengue, etc...). D'autres tests couvrant d'autres indications sont actuellement en cours de développement.
- TRANSPLANTATION DE CORNEE. Eurobio Scientific développe un nouveau milieu synthétique de transport et de préservation de cornée, CorneaSyn™.
- TQS (TETANOS QUICK STICK), un test pour le contrôle du statut immunitaire vis à vis du tétanos. Eurobio Scientific a mis en place un programme de redéveloppement de ce test en format unitaire. Ce format qui sera mieux adapté aux appels d'offres actuels, pourrait être aussi commercialisé sous forme d'auto-tests dans les pays où la réglementation le permet comme le Royaume-Uni.

### **Activité thérapeutique**

Dans le domaine thérapeutique, l'activité se poursuit directement ou indirectement, Eurobio Scientific ayant confié le développement préclinique et clinique de molécules qu'elle a développées à des tiers.

- Le laboratoire pharmaceutique Allergan est en charge de ce développement sur les molécules issues de sa collaboration avec Eurobio Scientific, qui est éligible à recevoir des paiements d'étape au fur et à mesure de l'avancement avec succès de ces développements, et des redevances si ces molécules sont commercialisées. C'est dans ce cadre que la Société a reçu un paiement d'étape en 2021, lors du passage en phase clinique d'une de ces molécules.
- Eurobio Scientific avait également développé en propre une famille de molécules ciblant l'enzyme Dyrk. Un accord de licence sur ces molécules a été signé avec la société de biotechnologie américaine FeliciteX pour le domaine du cancer. Les termes de cet accord prévoient qu' Eurobio Scientific sera éligible à recevoir un paiement forfaitaire annuel, des paiements d'étape au fur et à mesure de l'avancement avec succès du développement d'un nouveau traitement basé sur cette famille de molécules, et des redevances si ces traitements sont commercialisés. En 2021, Eurobio Scientific a ainsi reçu de FeliciteX un paiement forfaitaire annuel de 100.000 dollars US.
- A la suite de l'acquisition de la société Dendritics, Eurobio Scientific détient une technologie propriétaire permettant de fabriquer des anticorps humains. Dans le cadre d'un accord de collaboration avec les Hospices Civils de Lyon, la société mène un programme d'identification d'anticorps neutralisants qu'elle a fabriqués et qui pourraient avoir une utilité thérapeutique.

## Portefeuille de produits au 31 décembre 2021

Le tableau ci-après résume l'ensemble du portefeuille de produits en cours de développement et commercialisés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Droits sur développements thérapeutiques réalisés par des tiers				
ALLERGAN	Ophthalmologie, douleur, neurodégénérescence	2 molécules en début de phases cliniques		
FELICITEX	Cancer	Famille de molécules en préclinique		
Développements propriétaires Infectieux				
EUROBIOPLEX	Gamme de tests de biologie moléculaire multiplex en maladies infectieuses	Marquages CE en cours		
ANTICORPS	Anticorps humains spécifiques	Etudes d'évaluation		
Développements propriétaires Cornée				
CORNEA SYN & CORNEA TRANS	Milieu synthétiques de transport et conservation de greffons de cornée	Etudes Cliniques et de performances en cours		
Commercialisation Diagnostic				
Propriétaire	Distribution	Allomap (licence exclusive Europe)	Suivi transplantations cardiaques	Marqué CE, 510K US, ISHLT Laboratoire central opérationnel Etude PRME en cours
		TQS	Test rapide immunité tétanos	Monde
		Biodiag	Dépistage des Mycoplasmes urogénitaux	Monde
		EBX	Gamme de tests de biologie moléculaire multiplex en maladies infectieuses	Marqué CE, Monde
		HLA	Transplantation	Fr, Be, Ch
		Divers	Microbiologie, immuno-analyse, contrôle qualité	Fr, Be, Ch, GB, D, Au
		Divers	Maladies infectieuses, autoimmunité, biomarqueurs	Fr, , Ch, GB, D, Au
		ImmunoDOT, ImmunoWELL, ImmunoFLOW (Genbio)	Maladies infectieuses, autoimmunité.	Monde
Commercialisation Recherche en sciences de la vie				
Propriétaire	Dist.	TransCelliIN	Vecteurs de transfection	Monde
		Gamme DENDRITICS	Anticorps humains et humanisés	Monde
		Milieu de culture	Sérum de veau fœtal	Monde
		Productions à façon	Divers R&D	Sanofi, Servier,....
		Divers	Immunologie, imagerie, anatomopathologie, biologie moléculaire	Fr
Commercialisation Cornée				
Propriétaire		CORNEA MAX JET PREP OrganoCulture	Système de transport et de conservation des greffons de cornées à chaud	PTA (Produits thérapeutiques Annexes), Marquage CE en cours
		I-GLIDE (licence exclusive mondiale)	Système de transport de cornée lamellaire	Brevets EU, USA
		CORNEA-COLD	Milieu de transport et de conservation de greffons de cornées à froid	Marqué CE, 510K US (Genbio)

## 1.2 SITUATION DE L'ACTIVITE ET ANALYSE DE L'EVOLUTION DES AFFAIRES

Les principales activités d'Eurobio Scientific en 2021 sont décrites ci-après.

### Développement de tests de diagnostic de la COVID-19

Au cours de de l'exercice clos le 31 décembre 2021, la Société a continué à développer des tests de diagnostic de la COVID-19. Eurobio Scientific a su rapidement déployer sur son marché des laboratoires spécialisés d'analyses de biologie médicale, laboratoires privés et hospitaliers, de nouveaux tests de

diagnostic *in vitro* pour simultanément dépister la présence du coronavirus SARS-Cov-2 et caractériser le type de variant rencontré. Cette performance a été rendue possible grâce aux partenariats à long-terme avec ses fournisseurs ainsi qu'à l'expérience et la réactivité de son département R&D et de ses équipes commerciales, tous intégrés au sein d'une organisation adaptée et apte à gérer une forte croissance.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021, Eurobio Scientific a ainsi continué à livrer en flux continu différents tests nécessaires au diagnostic de la COVID-19 et compléter les équipements des acteurs de santé avec de nouvelles machines. La société a ainsi maintenu à jour un catalogue de produits parmi les plus complets du marché, incluant :

- des tests PCR automatisés à haut-débit pour le dépistage du SARS-CoV-2, avec le premier test marqué CE en France de son partenaire Coréen Seegene et ses tests propriétaires de la gamme EBX, tous ces tests permettant bien de dépister tous les variants du coronavirus, autant sur écouvillon nasopharyngé que sur la salive ;
- des tests pour l'identification et le typage des principaux variants de SARS-CoV-2, complémentaires des tests PCR déjà existants ;
- des tests rapides antigéniques propriétaires destinés aux acteurs professionnels de la médecine délocalisée, notamment aux pharmacies.

### **Prise de participation**

Le 23 novembre 2021, Eurobio Scientific a pris une participation minoritaire dans la Start-up Usense, qui développe un dispositif médical *in vitro* portatif d'analyse urinaire. Usense est une société française basée à Paris-Saclay, spécialisée dans l'aide au diagnostic médical sur la base d'analyse urinaire. Avec cet investissement le Groupe renforce son offre en biologie médicale délocalisée et se positionne dans la digitalisation du diagnostic.

### **Financements**

La forte activité liée à la Covid-19 a donné à Eurobio Scientific les moyens financiers de poursuivre son désendettement en remboursant entre autres son Prêt Garanti par l'Etat de 10 millions d'euros en avril 2021. Le remboursement des autres emprunts s'est poursuivi selon les échéanciers prévus.

### **Activité de recherche et développement**

#### *Test AlloMap® pour les transplantés cardiaques*

Une étude médico-économique (PRME) pour l'obtention du remboursement du test, réalisée par un groupe indépendant de biologistes et chirurgiens cardiaques sous l'égide des Hospices Civils de Lyon (HCL), s'est poursuivie et devrait s'achever en 2022. Au cours de l'exercice 2021, 144 tests ont été réalisés et facturés au prix unitaire de 1.700 euros.

#### *Gamme EBX dans les maladies infectieuses*

Au cours de l'année 2021, Eurobio Scientific a obtenu le marquage CE de nouveaux tests EBX en particulier ceux destinés à simultanément diagnostiquer la présence du virus SARS-CoV-2 et caractériser le type de variant. D'autres tests couvrant d'autres indications sont actuellement en cours de développement.

Globalement, Eurobio Scientific a pu maintenir un niveau élevé de chiffre d'affaires EBX sur l'année 2021 grâce aux tests pour la Covid-19.

#### *Produits pour la transplantation de cornée*

En 2021, Eurobio Scientific a poursuivi le développement d'un nouveau milieu synthétique de transport et de préservation de cornée, CorneaSyn™, afin d'anticiper l'évolution de ce marché. Ces développements incluent la réalisation d'une étude clinique désormais nécessaire dans le nouveau cadre réglementaire européen.

#### *Diagnostic compagnon*

L'équipe de Genbio R&D, a été sollicitée par une société pharmaceutique américaine de spécialité pour développer un diagnostic compagnon d'un de ses traitements. Tous les coûts liés à cette activité sont pris en charge par cette société pharmaceutique qui continue à faire l'objet d'une facturation forfaitaire mensuelle.

#### *Anticorps*

Dans le cadre d'un partenariat avec les Hospices Civils de Lyon, Eurobio Scientific a produit des anticorps humains à partir de prélèvements réalisés sur des patients. La société mène actuellement un programme d'identification d'anticorps neutralisants, qui pourraient avoir une utilité thérapeutique dans le cadre de traitements.

### 1.3 RESULTATS DE L'ACTIVITE, PROGRES REALISES ET DIFFICULTES RENCONTREES

#### 1.3.1 RESULTATS ECONOMIQUES ET FINANCIERS DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE

##### Compte de résultat consolidé au 31 décembre 2021

en M€	2021 consolidé	2020 consolidé	Variation
Chiffre d'affaires	184,7	188,5	-2%
Autres produits et subventions	0,6	0,7	-
<b>Total des produits d'exploitation</b>	<b>185,3</b>	<b>189,2</b>	<b>-2%</b>
Coût d'achat des marchandises	(82,5)	(78,5)	+5%
<b>Marge brute</b>	<b>102,8</b>	<b>110,7</b>	<b>-7%</b>
Dépenses de recherche et développement	(3,4)	(2,2)	+55%
Frais marketing et commerciaux	(19,0)	(18,2)	+4%
Frais généraux et administratifs	(7,4)	(6,2)	+19%
<b>EBITDA</b>	<b>77,9</b>	<b>88,2</b>	<b>-12%</b>
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>72,9</b>	<b>84,0</b>	<b>-13%</b>
Résultat financier	0,1	(0,4)	-
Résultat exceptionnel	1,1	-	-
Dotation aux amortissements des écarts d'acquisition	(2,8)	(2,8)	-
Impôts	(10,8)	(7,4)	-
<b>Résultat net</b>	<b>60,5</b>	<b>73,5</b>	<b>-18%</b>
<b>Trésorerie</b>	<b>102,4</b>	<b>65,6</b>	
<b>Dette financière hors crédit-bail</b>	<b>10,7</b>	<b>24,9</b>	
<b>Capitaux propres</b>	<b>160,6</b>	<b>107,1</b>	

Conformément à l'application du nouveau règlement ANC 2020-01 applicable au 1er janvier 2021, le compte de résultat consolidé fait l'objet désormais d'une présentation différente. La dotation aux amortissements des écarts d'acquisition est remontée au niveau du résultat opérationnel, et la dotation aux amortissements des actifs incorporels issus du PPA n'est plus incluse dans les frais marketing et commerciaux. Le compte de résultat est donc présenté comme suit :

en M€	2021 consolidé	2020 consolidé
Chiffre d'affaires	184,7	188,5
Autres produits et subventions	0,6	0,7
<b>Total des produits d'exploitation</b>	<b>185,3</b>	<b>189,2</b>
Coût d'achat des marchandises	(82,5)	(78,5)
<b>Marge brute</b>	<b>102,8</b>	<b>110,7</b>
Dépenses de recherche et développement	(3,4)	(2,2)
Frais marketing et commerciaux	(17,1)	(16,3)
Frais généraux et administratifs	(7,4)	(6,2)
<b>EBITDA</b>	<b>77,9</b>	<b>88,2</b>
<b>Résultat opérationnel av. amort. actifs incorp. issus du PPA et EA</b>	<b>74,9</b>	<b>86,0</b>
Dotation aux amortissements des actifs incorporels issus du PPA	2,0	2,0
Dotation aux amortissements des écarts d'acquisition	2,8	2,8
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>70,1</b>	<b>81,2</b>

Résultat financier	0,1	(0,4)
Résultat exceptionnel	1,1	-
Impôts	(10,8)	(7,4)
<b>Résultat net</b>	<b>60,5</b>	<b>73,5</b>
<b>Trésorerie</b>	<b>102,4</b>	<b>65,6</b>
<b>Dette financière hors crédit-bail</b>	<b>10,7</b>	<b>24,9</b>
<b>Capitaux propres</b>	<b>160,6</b>	<b>107,1</b>

## **Commentaires sur les résultats annuels 2021**

### **Une année 2021 à nouveau marquée par la crise sanitaire**

Eurobio Scientific enregistre sur l'année 2021 un chiffre d'affaires de 184,7 M€, proche du niveau établi en 2020. Ce chiffre traduit :

- Un niveau toujours élevé des ventes liées au diagnostic de la COVID (102,6 M€, soit 56% du CA), malgré des prix en baisse importante par rapport à l'année précédente. L'activité est restée majoritairement focalisée sur les produits à plus forte valeur ajoutée, à savoir les tests PCR pour les laboratoires publics et privés, clientèle historique du Groupe. La part des produits propriétaires s'est maintenue grâce à une capacité de R&D renforcée, la maîtrise des affaires réglementaires et un nouvel outil de production à forte capacité. C'est ainsi que 6 nouveaux tests propriétaires ont été mis sur le marché en 2021.
- Une progression continue des activités traditionnelles, hors COVID (81,5 M€, soit 44% du CA). Eurobio Scientific a notamment bénéficié d'une visibilité accrue liée à la nouvelle dimension acquise par le Groupe depuis 2 ans, et de l'accroissement de son parc de machines installées, porteur de croissance.

Eurobio Scientific a signé par ailleurs de nouveaux partenariats de distribution visant à rendre disponible en France des produits innovants à fort impact pour les professionnels de santé et les patients.

Enfin, le développement des ventes à l'international s'est poursuivi au cours de l'exercice, soutenu par les filiales étrangères TECOmedical (Suisse, Allemagne) et Pathway Diagnostics (Royaume-Uni) ainsi que par la conquête de nouveaux clients, notamment au Moyen Orient.

En 2021, ces chiffres de vente ont été complétés par des paiements reçus de ses partenaires historiques dans le cadre thérapeutique pour un total de 0,5 M€, principalement lié au passage en phase clinique d'une molécule développée conjointement avec la société AbbVie (anciennement Allergan).

### **Maintien d'un haut niveau de résultats**

Grâce à l'augmentation des volumes vendus, l'impact de la baisse des prix des tests de diagnostic de la COVID a été contenu, et le niveau de marge brute s'est maintenu en 2021 à 56%, un niveau historiquement élevé, contre 59% en 2020. La marge brute s'inscrit ainsi à 102,8 M€, à comparer à 110,7 M€ en 2020.

Les charges reflètent ce fort niveau d'activité en volume, la poursuite de la structuration de l'organisation et l'augmentation des capacités de production et de logistique. Elles restent maîtrisées, avec une augmentation de 12%, à 29,8 M€, incluant une hausse significative de 54% des dépenses de R&D (3,4 M€) en ligne avec la stratégie.

Les résultats restent à un niveau historiquement élevé, avec un EBITDA de 77,9 M€ (88,2 M€ en 2020) et un résultat opérationnel de 72,9 M€ (84,0 M€ en 2020).

Le résultat financier est légèrement positif (+0,1 vs -0,4 en 2020) et intègre notamment des plus-values sur valeurs mobilières, et des pertes de change liées à la valorisation des actifs en dollar, inférieure à ce qui avait été provisionné en fin d'exercice précédent.

Au vu du résultat de l'année 2021, le Groupe a utilisé la totalité du déficit reportable sur le groupe d'intégration fiscale, et n'a pas activé de déficit reportable complémentaire. L'impôt sur les sociétés s'élève à 10,8 M€, contre 7,4 M€ en 2020.

Après prise en compte de 2,8 M€ de dotations aux amortissements des écarts d'acquisitions, le résultat net 2021 s'élève à 60,5 M€, contre 73,5 M€ en 2020.

### **Forte génération de cash à 65,9 M€ (54,9 M€ en 2020)**

Avec un haut niveau de résultat et un BFR maîtrisé, Eurobio Scientific génère en 2021 un cash-flow opérationnel de 65,9 M€, soit 11 M€ de plus qu'en 2020.

Le montant total de la trésorerie s'élève à 102,4 M€ au 31 décembre 2021 et les capitaux propres à 160,5 M€. La dette financière a fortement diminué à 10,7 M€ grâce au remboursement intégral du PGE souscrit en 2020. Elle est composée d'emprunts bancaires pour 8,9 M€ (dont 6,3 M€ à moyen terme) et de 1,7 M€ d'emprunts obligataires résiduels.

### **1.3.2 RESULTATS ECONOMIQUES ET FINANCIERS ANNUELS DE LA SOCIETE ET PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT**

Au cours de l'exercice 2021, la Société a réalisé un chiffre d'affaires net de 167,43 millions d'euros contre 179,58 millions d'euros au cours de l'exercice précédent.

Le gain d'exploitation s'est élevé à 70,04 millions d'euros contre un gain d'exploitation de 85,03 millions d'euros au cours de l'exercice précédent.

Le gain net de l'exercice 2021 s'est élevé à 62,34 millions d'euros contre un gain net de 78,78 millions d'euros pour l'exercice 2020.

Le résultat de l'exercice se solde pour la Société par un bénéfice de 62,34 millions d'euros que nous vous proposons d'affecter de la façon suivante :

Report à nouveau antérieur	:	81.940.929 euros
Résultat de l'exercice 2021	:	62.344.885 euros
Affectation du résultat 2021 à la réserve légale	:	0 euros
Affectation du résultat 2021 au report à nouveau	:	62.344.885 euros
<hr/>		<hr/>
Report à nouveau 2021	:	144.285.814 euros
<hr/>		<hr/>
Bénéfice distribuable	:	144.285.814 euros
<hr/>		<hr/>
Dividende	:	0 euros

## **1.4 ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT ET DE PRODUCTION**

### ***Organisation***

L'activité de recherche et développement de la Société est organisée autour d'un pôle diagnostic en charge du développement et de l'enregistrement de produits diagnostiques *in vitro* approuvés pour une utilisation en pratique clinique courante. Ce pôle rassemble les expertises en biologie et bio-statistique nécessaires au développement de produits ainsi que les expertises réglementaires nécessaires pour les validations cliniques et les enregistrements tels que le marquage CE ou les enregistrements nécessaires pour le marché américain. L'administration des études cliniques est sous-traitée à des organismes spécialisés. L'activité thérapeutique est actuellement prise en charge par des tiers auxquels la Société a consenti des licences sur ses molécules, et par ses équipes localisées à Lyon dans le cadre du partenariat avec les Hospices Civils de Lyon.

L'activité de production de la Société est localisée sur le site des Ulis. L'équipe de production y dispose d'une salle blanche dans laquelle les fabrications de produits propriétaires sont effectuées conformément aux normes en vigueur. Toutes ces activités sont conduites à l'aide d'un système de gestion de production informatisé.

La Société a également mis en place une organisation interne d'assurance de la qualité de façon à garantir que les activités de recherche et développement, de production et de commercialisation soient réalisées selon les critères exigés pour des produits diagnostiques. C'est dans ce cadre que la Société a obtenu le 19 septembre 2018 le certificat ISO 13485v2016 qui est devenu obligatoire depuis mars 2019 pour le marquage CE des dispositifs médicaux.

Au 31 décembre 2021, la Société emploie 19 scientifiques (chercheurs et techniciens qualifiés) en France et 2 aux Etats-Unis.

### ***Activité au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021***

L'activité en matière de recherche et développement et de production au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021 est décrite au paragraphe 1.2 du présent rapport.

## **1.5 ACTIVITES POLLUANTES OU A RISQUE**

En application des dispositions de l'article L. 225-102-2 du Code de commerce, vous trouverez ci-dessous une description des activités polluantes ou à risques.

La Société est soumise aux lois et réglementations concernant l'environnement, l'hygiène et la sécurité, notamment celles relatives au stockage, à l'utilisation, au transport et à l'élimination de produits dangereux, chimiques et biologiques. La Société a mis en place le document unique de sécurité conformément au Décret n°2001-1016 du 5 novembre 2001. La société est également soumise à un agrément pour l'entreposage et la manipulation de sous-produits animaux de catégorie 3 correspondant à l'article 24 du règlement 1069/2009.

La Société a une activité de recherche et développement en laboratoire et une activité de production industrielle. Toutefois, la Société est soumise pour ses activités aux réglementations en matière d'environnement, d'hygiène et de sécurité, en particulier celles relatives au stockage, à l'utilisation, au transport et à l'élimination de produits dangereux, chimiques, biologiques et de déchets industriels et hospitaliers.

Elle est également considérée comme producteur de Déchets d'équipements électriques et électroniques (« DEEE ») dans le sens où elle importe sur le territoire français des équipements soumis à cette réglementation. Pour répondre à ses obligations, Eurobio Scientifique a passé depuis 2012 un contrat avec l'éco-organisme Récylum habilité pour la filière professionnelle. Des contrats de prestation sont en place pour l'enlèvement et le traitement de déchets d'activité de soins à risque infectieux (DASRI).

La Société n'exploite pas d'installation classée et n'est donc pas soumise à la réglementation en matière d'installations classées et de risques technologiques, toutefois, elle utilise des produits dangereux, chimiques et biologiques. Des contrôles sont réalisés régulièrement dans les laboratoires et l'unité de production de la Société. Bien que la Société estime qu'elle satisfait aux obligations légales actuelles liées à l'environnement, elle serait, en cas de non-conformité, exposée à des sanctions pénales et administratives, notamment à une suspension ou un retrait des autorisations et agréments nécessaires à ses activités.

Depuis la création de la Société, aucun incident n'a eu lieu dans le cadre des activités polluantes ou à risques. La Société estime ainsi qu'elle continue à satisfaire aux obligations légales relatives à ces activités en vigueur à la date du présent rapport.

Le respect des réglementations applicables en matière d'environnement, d'hygiène et de sécurité impose à la Société des dépenses et pourrait exiger des investissements importants notamment dans le futur si l'évolution de la réglementation exige l'utilisation d'équipements nouveaux ou de procédures nouvelles.

De plus, bien que la Société estime que les procédures de sécurité qu'elle met en œuvre pour le stockage, l'utilisation, le transport et l'élimination de produits dangereux, chimiques, biologiques et de déchets industriels et hospitaliers sont en conformité avec la réglementation applicable, le risque d'accident ou de contamination accidentelle ne peut pas être éliminé. En cas d'accident ou de contamination, la responsabilité de la Société pourrait être engagée ce qui l'obligerait à engager des coûts potentiellement importants pour l'indemnisation des victimes et la réparation des dommages.

## **1.6 PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES AUXQUELS LA SOCIETE EST CONFRONTEE ET GESTION DES RISQUES FINANCIERS**

### **Risque de change**

La Société est exposée à la variation du taux de change entre l'euro et le dollar US qui peut avoir un impact significatif sur ses résultats opérationnels.

Les revenus d'Eurobio Scientifique sont essentiellement réalisés avec des ventes libellées en euros, les revenus libellés en dollars US et liés aux paiements reçus de Felicitex représentant actuellement une part minime du chiffre d'affaires, d'autant que le chiffre d'affaires en dollars US réalisé par Genbio permet globalement de financer les opérations de cette dernière. Il en est de même pour les ventes réalisées par Pathway Diagnostics en livres sterling au Royaume Uni. En excluant ces filiales, les dépenses opérationnelles (R&D, marketing et ventes, général et administratif) sont réalisées en euros, et les achats de matières premières, de tests et d'équipements commercialisés sont effectués en euros et, pour 23%, en dollars US. Ainsi, sur ses activités en France, Eurobio Scientifique est structurellement acheteuse de dollars US.

Sur l'exercice 2021, la Société a poursuivi une politique active d'options de change euro-dollar de nature à limiter le risque de change qu'elle supporte par l'intermédiaire d'instruments financiers

spécifiques qui sont constitués d'achats à terme simples et de produits de change structurés permettant de bénéficier de taux de change plus favorables.

Ces instruments permettent de fixer à l'avance le taux auquel le change euro-dollar sera effectué. L'objectif de la politique de change consiste à assurer dans la mesure du possible un taux moyen de change égal ou plus favorable que celui retenu dans le budget annuel. Ces prises de positions engendrent des charges ou des produits financiers et engagent la Société sur des positions futures.

L'exposition future de la Société à ce risque de change dépendra principalement de la monnaie dans laquelle elle percevra ses revenus et effectuera ses dépenses. Ceci est lié aux marchés sur lesquels ses produits seront vendus, à ses partenaires futurs, ainsi qu'aux monnaies de dénomination de ses achats de tests et équipements commercialisés, de ses coûts de sous-traitance de fabrication, et des pays dans lesquels la Société mènera ses développements. Cette exposition peut également être liée à des acquisitions d'entreprises qui seraient effectuées en dollar US, dès lors que les engagements de paiement correspondants auraient été contractés.

Le Groupe conserve une trésorerie à la fois en euros, en dollars US, en Francs Suisses et en livres sterling. Les trésoreries des filiales sont principalement utilisées localement, et les paiements reçus par la France en dollars US ne sont pas convertis systématiquement pour pouvoir les utiliser directement pour payer certains fournisseurs dans cette devise. Au 31 décembre 2021, 96,7% de la trésorerie du Groupe était en euros, 1,3% en dollar US et 1,88% en livres sterling.

La variation de taux de change a aussi un impact sur le bilan, notamment sur les capitaux propres, du fait de la conversion en euros des comptes annuels des filiales américaines, anglaises et suisses du groupe.

### **Risque de taux**

Au 31 décembre 2021, l'essentiel de la dette financière du Groupe se décomposait de la façon suivante :

(En milliers d'euros)	31/12/2020	Souscription	Remboursement	Emprunt obligataire converti	Autres	Incidence des cours de change	31/12/2021	Part à court terme	Part à long terme
<b>Dettes financières</b>	<b>24 912</b>	<b>11</b>	<b>(14 240)</b>	-	<b>-14</b>	<b>16</b>	<b>10 684</b>	<b>3 676</b>	<b>7 008</b>
Emprunts bancaires (a)	22 132		-13203		-14	16	8 930	2 582	6 348
Emprunts obligataires (b)	2 764		-1021		-	-	1 744	1 084	660
Intérêts courus (dont concours bancaires)	16	11	-16		-	-	11	11	-

- (a) Les emprunts bancaires incluent tous les emprunts directement contractés auprès d'établissements bancaires privés ou publics (BPI France) ainsi que les intérêts courus correspondant. Les 10M€ du PGE ont été remboursés en avril 2021.
- (b) Les emprunts obligataires incluent la dette correspondant aux émissions d'obligations simples.

A l'exception de l'emprunt bancaire de 7,6 millions d'euros contracté auprès d'un consortium bancaire en mars 2020, tous les emprunts sont à taux fixes. Dans le cadre de cet emprunt à taux variable, la société a mis en place un contrat de couverture contre le risque d'accroissement du taux couvrant la moitié de l'emprunt dans une fourchette de variation de 0,5%.

La Société considère donc qu'elle ne court aucun risque de taux significatif. Compte tenu du capital restant dû, la Société considère que toute évolution de +/- 1 % des taux d'intérêt aurait un impact peu significatif sur son résultat net. Par ailleurs, la trésorerie du Groupe ne fait l'objet d'aucun placement, susceptible en fonction de la variation des taux d'impacter le niveau de ses liquidités disponibles. En effet, la Société conserve sa trésorerie telle quelle ou n'investit que dans des instruments à court terme

ou peu risqués comme les Comptes à Terme (CAT) et les Sicav de trésorerie. La Société travaille principalement avec LCL, BNP Paribas, et le CIC pour la gestion de sa trésorerie, et n'investit le cas échéant qu'à moins de trois mois sur des Sicav à très faible volatilité. Elle a par ailleurs des CAT ouverts chez MyMoneyBank.

### **Risque sur actions ou participation**

La Société détient une participation dans sa filiale américaine Genbio R&D Inc. (anciennement « Diaxonhit Inc. ») qui est entièrement provisionnée.

Le 30 mars 2017, la Société a acquis la totalité des actions de la société Capforce Plus, une société holding détenant 100% du capital de la société Eurobio, auprès de Messieurs Jean-Michel Carle Grandmougin et Denis Fortier et leurs familles pour un montant total de 28,9 millions d'euros répartis comme suit :

- 65% des actions de Capforce Plus, intégralement détenues par Jean-Michel Carle Grandmougin et Denis Fortier, ont été apportés à Eurobio Scientific (anciennement « Diaxonhit ») par ces derniers pour une valeur totale de 18,8 millions d'euros en contrepartie d'actions Diaxonhit qui leurs ont été transférées ;
- 35% des actions de Capforce Plus ont été cédés à Eurobio Scientific (anciennement « Diaxonhit ») contre versement en numéraire de 10,1 millions d'euros effectué en une tranche de 8,5 millions d'euros payée à la date de réalisation de l'acquisition, et une tranche de 1,6 million d'euros sous forme de crédit vendeur non rémunéré et remboursable par Eurobio Scientific (anciennement « Diaxonhit ») à hauteur de 0,8 million d'euros en juin 2018 et 0,8 million d'euros en juin 2019.

Le 28 janvier 2018, Eurobio a été absorbée par Eurobio-Ingen dans le cadre d'une transmission universelle de patrimoine.

Le 1<sup>er</sup> janvier 2019, Eurobio-Ingen a été absorbée par Eurobio Scientific dans le cadre d'une transmission universelle de patrimoine.

La Société n'anticipant également pas de pertes futures dans sa filiale Capforce Plus, elle n'a pas constitué de provision sur cette filiale.

Le 31 juillet 2017, Eurobio a acquis la totalité des actions composant le capital de la société californienne Genbio, par le biais d'une société holding, Capforce USA, qu'elle détenait en totalité. A la suite de l'absorption d'Eurobio par Eurobio-Ingen puis d'Eurobio-Ingen par Eurobio Scientific, Capforce USA, Inc. est désormais détenue par Eurobio Scientific. N'anticipant pas de pertes dans cette filiale, Eurobio Scientific n'a pas constitué de provision spécifique pour couvrir des risques liés à celle-ci.

Le 1<sup>er</sup> juillet 2018, Eurobio Scientific a acquis la société lyonnaise Dendritics pour 46 milliers d'euros.

Le 1<sup>er</sup> janvier 2019, Dendritics a été absorbée par Eurobio Scientific dans le cadre d'une transmission universelle de patrimoine.

En juillet 2019, Eurobio Scientific a acquis les sociétés britanniques Pathway Diagnostics et Personal Diagnostics pour 3 230 milliers d'euros. N'anticipant pas de pertes dans ces filiales, Eurobio Scientific n'a pas constitué de provision spécifique pour couvrir des risques liés à celles-ci.

Le 15 juillet 2020, la Société a finalisé l'acquisition de 100% du capital de TECOmedical AG, société mère d'un groupe suisse spécialisé dans le développement et la distribution de test de diagnostic *in*

*vitro* en Europe, présent en Suisse, en Allemagne, en Autriche et au Benelux. Cette acquisition a été réalisée intégralement en numéraire, en direct pour 20% du capital de TECO, et par le biais d'une holding détenue à 100%, Eurobio Scientific Switzerland AG, pour les 80% restants. N'anticipant pas de pertes dans ces filiales, Eurobio Scientific n'a pas constitué de provision spécifique pour couvrir des risques liés à celles-ci.

Le 23 novembre 2021, la Société a pris une participation minoritaire, à hauteur de 16 % du capital, dans la start-up Usense, société française basée à Paris-Saclay, spécialisée dans l'aide au diagnostic médical sur la base d'analyse urinaire. Compte tenu de l'acquisition récente et de l'absence de modification des hypothèses à date, l'absence de dépréciation est justifiée.

Par ailleurs, la Société détient une participation dans la société belge GAMMA SA, propriétaire de son produit TQS. La Société n'a pas constitué de provision sur cette filiale.

Eurobio Scientific ne détient pas de participation significative dans d'autres sociétés tierces.

### **Risque de liquidité**

Le risque de liquidité correspond au risque que le Groupe éprouve des difficultés à honorer ses dettes lorsque celles-ci arriveront à échéance. L'approche du Groupe pour gérer le risque de liquidité est de s'assurer, dans la mesure du possible, qu'il disposera toujours de liquidités suffisantes pour honorer ses passifs, lorsqu'ils arriveront à échéance, dans des conditions normales ou « tendues », sans encourir de pertes inacceptables ou porter atteinte à la réputation du Groupe. Le Groupe suit avec attention les emplois et les ressources de trésorerie à venir, ce qui l'aide à gérer ses besoins en flux de trésorerie. Généralement, il s'assure qu'il dispose d'un dépôt à vue suffisant pour faire face aux dépenses opérationnelles attendues, incluant les paiements nécessités par le service de sa dette.

Au 31 décembre 2021, le bilan consolidé du Groupe faisait apparaître un total d'actifs à court terme de 173.597 milliers d'euros avec des dettes à court terme de 36.108 milliers d'euros.

Compte-tenu de dettes à long-terme de 11.114 milliers d'euros, les dettes au 31 décembre 2021 s'élevaient à un total de 47.222 milliers d'euros. Certaines de ces dettes, en particulier celle contractée auprès d'un consortium bancaire en mars 2020, sont assorties d'un certain nombre de garanties ou de covenants portant, entre autres, sur certains critères liés à l'activité du groupe et susceptible de modifier le taux d'intérêt applicable.

Au 31 décembre 2021, la trésorerie disponible du Groupe s'élève à 102.386 milliers d'euros, la variation nette de trésorerie liée à l'activité au cours l'exercice clos le 31 décembre 2021 était de 65.916 milliers d'euros et la trésorerie nette de l'endettement financier hors crédit-bail du Groupe s'élevait à 91.388 milliers d'euros en augmentation de 51.483 milliers d'euros par rapport à 2020.

<b>En milliers d'euros</b>	<b>31 décembre 2021</b>	<b>Dont à moins d'un an</b>
Dettes financières remboursables en cash	(10.684)	(3.676)
Avances remboursables	(314)	(294)
Trésorerie	102.386	102.386
<b>Trésorerie nette de l'endettement financier hors crédit-bail</b>	<b>91.388</b>	<b>98.416</b>

Le niveau de la trésorerie nette mentionné ci-dessus, est lié à l'activité de l'entreprise mais aussi à des financements et des remboursements qui sont intervenus au cours du temps. Les plus importants sont décrits ci-après.

Le 10 avril et le 23 octobre 2018, le Groupe a procédé à deux émissions obligataires pour un montant total d'environ 5 millions d'euros. Chaque emprunt est amortissable sur une durée de 5 ans avec un taux d'intérêt de 6%. La société continue à amortir ces obligations.

En février 2020, Eurobio Scientific a mis en place un accord de crédit pour un total de 11 millions d'euros avec un consortium bancaire réunissant LCL, BNP Paribas, CIC et Crédit Agricole Ile de France. Les prêts amortissables qui en résultent ont une maturité de 6 ans et un taux d'intérêt compris entre 1,3% et 1,9%, en fonction de critères financiers prenant en compte l'évolution de l'activité du groupe. En mars 2020, la société a reçu un prêt de 7,6 millions d'euros dans le cadre de cet accord. La Société continue à rembourser cet emprunt.

En avril 2020, la Société avait, par précaution, souscrit un Prêt Garanti par l'Etat (PGE) d'un montant de 10 millions d'euros pour assurer son besoin en fonds de roulement dans le cadre de la pandémie COVID-19. Sa trésorerie étant finalement suffisante, la Société a procédé au remboursement intégral de ce PGE en avril 2021.

Par ailleurs, pour maintenir sa trésorerie, la Société finance en crédit-bail les achats d'instruments placés chez ses clients ainsi que les équipements acquis pour les besoins de ses laboratoires aux Ulis. En parallèle de ces financements, Eurobio Scientific avait mis en œuvre un plan afin de réduire ses charges et préserver sa trésorerie. Cette restructuration a entraîné un reliquat de charges exceptionnelles qui ont été comptabilisées sur l'exercice 2020.

Le Groupe dispose ainsi d'une trésorerie nette disponible au 31 décembre 2021 qui lui permet de faire face à ses besoins et engagements financiers à 12 mois. Par ailleurs, le Groupe a procédé, au 31 décembre 2021, à une revue spécifique de son risque de liquidité et il considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir.

La trésorerie disponible du Groupe est principalement conservée telle quelle ou investie en instruments monétaires à valeurs liquidatives quotidiennes et faible volatilité, libellés en euros et en dollar US, auprès de Société Générale, de BNP Paribas, et de LCL.

### **La Société pourrait dans le futur avoir besoin de capitaux supplémentaires**

Dans le futur, la Société pourrait avoir besoin de capitaux complémentaires pour financer ses opérations et notamment pour saisir des opportunités de développement par croissance externe ou par prise de licence de produits ayant déjà reçus une autorisation de mise sur le marché ou un marquage CE.

Les besoins futurs en capitaux de la Société dépendront de nombreux facteurs, notamment :

- la vitesse de croissance et le volume de ses ventes ;
- l'allongement des termes de règlement négocié par ses clients notamment publics;
- la capacité de ses clients à respecter les échéances de règlement de leurs factures ;
- le succès commercial des produits et services dont elle assure déjà aujourd'hui la commercialisation et sa capacité à conserver ou étendre les accords de distribution en cours et en établir de nouveaux à des conditions intéressantes ;

- les coûts d'achat auprès de fournisseurs américains des produits qu'elle distribue en France, et l'effet sur ces coûts du taux de change entre l'euro et le dollar ;
- le succès commercial de ses produits propriétaires et sa capacité à établir et à conserver des accords de distribution et de collaboration à des conditions intéressantes ;
- le niveau de performance et la qualité de fabrication de ses tests diagnostiques ;
- la qualité de ses produits propriétaires en sciences de la vie ;
- l'étendue et les résultats de ses études cliniques ;
- l'entrée de nouveaux produits en développement ;
- le temps et les coûts nécessaires à l'obtention des autorisations réglementaires ;
- la rapidité de ses partenaires à mener les études cliniques et à mettre des produits sur le marché ;
- les coûts de production des produits propriétaires qui dépendent à la fois du coût des matières premières mais également de l'optimisation des procédés de production, de la qualité des produits fabriqués, et des contraintes logistiques applicables ;
- les coûts de commercialisation des produits propriétaires ou non, notamment le marketing, la vente et la distribution ;
- les coûts de préparation, de dépôt, de revue, de maintenance et de défense des revendications de brevets et autres coûts liés aux brevets, dont les coûts liés aux litiges et aux indemnités ;
- le prix auquel la société aura racheté ses actions propres dans le cadre de ses programmes de rachat d'actions ;
- le coût d'obtention et de maintenance des licences pour l'utilisation de technologies et de produits déjà brevetés ; et
- les conditions financières relatives à des opportunités de croissance externe.

La Société pourrait ne pas parvenir à se procurer des fonds suffisants à des conditions acceptables, voire à lever les fonds dont elle aurait besoin. Si les fonds nécessaires ne sont pas disponibles, la Société pourrait devoir :

- renoncer à mener à terme un processus d'acquisition externe ;
- renoncer à obtenir une licence sur des produits ou des technologies ;
- céder certains droits de commercialisation ;
- céder certains actifs.

### **Risque de dilution**

Dans le cadre de son développement et de son financement, la Société a procédé à l'émission ou à l'attribution de plusieurs valeurs mobilières donnant accès à son capital. En outre, dans le cadre de sa politique d'intéressement de ses collaborateurs, la Société a régulièrement émis des instruments financiers donnant accès à son capital (options de souscription d'actions, actions gratuites, ...).

La Société, pourrait par ailleurs, procéder à l'avenir à l'émission ou l'attribution de nouveaux instruments financiers donnant accès au capital dans le cadre de l'acquisition de sociétés ou de lignes de produits.

La stratégie actuelle de la Société consiste à privilégier le financement de ses besoins opérationnels par utilisation de la trésorerie générée par ses opérations, par recours au crédit-bail pour financer l'achat des instruments placés chez ses clients et de certains investissements réalisés dans le cadre de la modernisation de son site de production des Ulis, et par endettement sous forme d'emprunts et d'émissions d'obligations ordinaires. Cette stratégie vise à éviter la dilution de son capital actuel.

Toutefois, en cas d'évènement défavorable tel que ceux décrits précédemment, la Société pourrait être amenée à faire à nouveau appel au marché et ainsi augmenter son capital social pour financer tout ou partie de ses besoins opérationnels. De plus, la Société pourrait avoir l'opportunité de réaliser

une acquisition dont le financement ne pourrait être entièrement couvert par un nouvel emprunt ou une nouvelle émission obligataire. Dans ce cas, elle pourrait également être amenée à faire à nouveau appel au marché et ainsi augmenter son capital social. L'émission d'instruments financiers ou de nouvelles actions qui en résulterait entraînerait une dilution complémentaire pour les actionnaires de la Société.

Au 31 décembre 2021, le capital social de la Société était fixé à 3.629.814,72 euros, divisé en 11.343.171 actions de 0,32 euro de valeur nominale chacune, entièrement libérées et toutes de même catégorie.

L'exercice potentiel de ces valeurs mobilières donnant accès au capital par leurs titulaires entraînerait la dilution suivante :

	Nombre d'actions composant le capital social	En cas d'exercice d'options de souscription d'actions	En cas d'exercice des bons de souscription d'actions attribués à CareDx	TOTAL
Nombre d'actions créées	11 343 171	5 181	23 400	<b>28 581</b>
Capital social après émission des actions nouvelles	-	11 348 352	11 366 571	<b>11 371 752</b>
Dilution	-	0,05%	0,21%	<b>0,25%</b>

## 1.7 ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS SURVENUS ENTRE LA DATE DE CLOTURE ET LA DATE D'ÉTABLISSEMENT DU RAPPORT

### ***Lancement de la distribution exclusive du premier autotest salivaire de dépistage du VIH en France***

Le 11 janvier 2022, la Société a annoncé la signature d'un contrat de distribution exclusive de l'autotest salivaire OraQuick® avec la firme américaine Orasure. Ce contrat exclusif concerne le marché français y compris ses territoires ultra-marins.

OraQuick® est le premier autotest salivaire rapide de dépistage du VIH pour la biologie délocalisée et notamment les pharmacies. Il s'agit d'un test rapide marqué CE qui permet en 20 minutes de détecter la présence d'anticorps caractéristiques des infections par VIH à partir d'un échantillon de salive. Comme les tests sérologiques COVID, il se présente sous forme d'une petite plaque avec fenêtre pour visualiser le résultat. Il ne nécessite pas d'échantillon sanguin mais un simple prélèvement de salive avec une palette prévue à cet effet.

OraQuick® est disponible immédiatement en officine et dans les centres de dépistages associatifs et hospitaliers. Avec ce test, Eurobio Scientific renforce sa présence en biologie délocalisée, notamment dans les pharmacies, et étoffe sa gamme d'autotests, l'autotest COVID étant déjà disponible depuis le mois de juin 2021.

### ***Partenariat stratégique avec Nextstage AM***

Le 7 février 2022, la Société a annoncé la signature d'un accord entre ses dirigeants-actionnaires de référence (les « **Entrepreneurs** »), Denis Fortier et Jean-Michel Carle Grandmougin, et NextStage AM en vue de la réalisation par NextStage AM d'un investissement de 35,5m€ dans une holding, baptisée

EurobioNext, à constituer par les Entrepreneurs. EurobioNext détiendra environ 28,3% du capital d'Eurobio Scientifique, à l'issue d'opérations d'apports et de cessions de titres détenus par les Entrepreneurs, sur la base d'un prix de 25,28 euros par action Eurobio Scientifique. Denis Fortier et Jean-Michel Carle réaliseront une partie de la valeur créée depuis leur reprise d'Eurobio en 2010, et conserveront 56,5% du capital de la nouvelle structure au côté de NextStage SCA et du FPCI Pépites et Territoires qui en détiendront 43,5%. La mise en oeuvre de cet accord, dont les principales étapes sont récapitulées ci-dessous, se fera sous réserve de conditions suspensives usuelles dont l'obtention de l'autorisation des autorités de la concurrence compétentes. Elle devrait intervenir au cours des 2 à 3 prochains mois.

L'association avec NextStage AM a pour objectif d'accompagner l'équipe d'Eurobio Scientifique à accélérer son développement en valorisant et en complétant les forces et positions acquises.

Cette association permet également d'amplifier la réflexion stratégique, en particulier au sein du Conseil d'Administration d'Eurobio Scientifique qui sera renforcé par l'entrée d'EurobioNext représentée par Grégoire Sentilhes, Président et cofondateur de NextStage AM, et de Pierre Germain (ancien Directeur Stratégie de Sanofi, CEO d'Ethypharm, Executive Vice-Président Capgemini), en qualité de censeur.

A un moment clé de l'histoire du Groupe Eurobio Scientifique, Denis Fortier et Jean-Michel Carle Grandmougin renforcent la structure de son capital avec l'arrivée dans EurobioNext de NextStage AM qui apporte son expérience en matière d'accompagnement de la croissance, du développement à l'international, et du renforcement du savoir-faire technologique et digital.

Le 4 février 2022, Jean-Michel Carle Grandmougin, Denis Fortier, Hervé Duchesne de Lamotte, NextStage SCA et FPCI Pépites et Territoires ont signé un protocole d'accord global prévoyant, sous réserve de la satisfaction de conditions suspensives usuelles dont l'obtention de l'autorisation des autorités de la concurrence compétentes, la réalisation notamment des opérations suivantes :

- création par Jean-Michel Carle Grandmougin et Denis Fortier d'une holding dénommée EurobioNext ;
- apport par Jean-Michel Carle Grandmougin et Denis Fortier de 1 822 772 actions ordinaires d'Eurobio Scientifique à EurobioNext, sur la base d'une valorisation unitaire par action d'Eurobio Scientifique de 25,28 euros, soit un montant total de 46 079 676,16 euros ;
- augmentation de capital d'EurobioNext réservée à NextStage SCA et FPCI Pépites et Territoires d'un montant total (prime d'émission incluse) de 35 500 000 euros afin de financer l'acquisition de titres Eurobio Scientifique visée ci-après et les frais de l'opération ;
- acquisition par EurobioNext de 1 384 493 actions ordinaires d'Eurobio Scientifique auprès de M. Jean-Michel Carle Grandmougin, Denis Fortier et Hervé Duchesne de Lamotte (et certains affiliés en cas de réalisation d'une réorganisation patrimoniale), sur la base d'une valorisation unitaire par action d'Eurobio Scientifique de 25,28 euros, soit un montant total de 34 999 983,04 euros.

Au résultat de ces opérations, EurobioNext détiendrait 3 207 265 actions ordinaires d'Eurobio Scientifique soit environ 28,3 % du capital d'Eurobio Scientifique. Le capital d'EurobioNext serait détenu majoritairement par Jean-Michel Carle Grandmougin et Denis Fortier (à hauteur d'environ 56,5 %), d'une part et, minoritairement par NextStage SCA et FPCI Pépites et Territoires, d'autre part (à hauteur d'environ 43,5 %).

## **Lancement du nouveau test propriétaire pour la détection des variants Omicron BA.x, BA.2 et Delta du SARS-CoV-2**

Le 10 mars 2022, la Société a annoncé le lancement en RUO (produit à utilisation de recherche uniquement) de son nouveau test propriétaire EBX 048, Eurobioplex SARS-CoV-2 Fast-SVT (Screening and VOC<sup>1</sup> Typing), développé spécifiquement pour le dépistage de routine du COVID-19 et l'identification des variants actuels.

Le kit propriétaire EBX SARS-CoV-2 Fast-SVT est un test d'amplification par réaction de polymérisation en chaîne (RT-PCR<sup>2</sup>) en temps réel qui, en un seul test, permet de d'identifier la présence du virus SARS-CoV-2 et de détecter les mutations K417N (criblage des sous-lignages BA.x du variant Omicron), V213G (criblage du sous-lignage BA.2 du variant Omicron) et L452R (criblage du variant Delta) de façon qualitative. La présence de la mutation V213G permet ainsi de différencier le sous-lignage BA.2 des autres sous-lignages du variant Omicron.

Ce nouveau test, conçu et développé par la R&D d'Eurobio Scientific, est produit en interne, dans ses locaux des Ulis - France et suit le processus normatif réglementaire ISO 13485. Il est disponible en plusieurs versions permettant d'effectuer simultanément 50, 100 ou 200 déterminations.

EBX SARS-CoV-2 Fast-SVT est disponible immédiatement pour les laboratoires hospitaliers et privés, tant en France qu'à l'international dans sa version RUO.

### **1.8 ÉVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR**

Eurobio Scientific dispose désormais de moyens financiers très importants pour continuer à déployer sa stratégie, axée sur l'accroissement de la part des produits propriétaires, la poursuite de l'expansion internationale, et l'ouverture de nouveaux segments de marché.

Cette stratégie a déjà été initiée avec l'intensification de la R&D qui va s'amplifier pour garder une forte réactivité en matière d'innovation produits, principalement en biologie moléculaire dans le domaine des maladies infectieuses mais également sur d'autres pathologies. Elle passe aussi par le développement de nouvelles synergies avec les filiales européennes TECOmedical et Pathway Diagnostics, au-delà de ce qui a déjà été fait sur le segment COVID depuis 2020. Ces développements de la R&D et/ou de l'international pourront être accélérés par la réalisation d'acquisitions ou de prises de participations ciblées s'inscrivant dans les 3 axes stratégiques du Groupe, comme l'illustre, par exemple, la participation prise fin 2021 dans la start-up Usense, spécialisée dans l'aide au diagnostic médical délocalisé sur la base d'analyses urinaires et d'intelligence artificielle.

En parallèle, pour soutenir sa stratégie, le Groupe continue de développer son portefeuille de distribution de façon sélective. Eurobio Scientific a ainsi reconduit son partenariat non exclusif avec le Groupe coréen Seegene, au moins jusqu'en 2023, et signé des partenariats de distribution dans de nouveaux domaines. Le Groupe est devenu le distributeur exclusif en France des autotest VIH de l'américain Orasure, ce qui lui permet de renforcer sa présence auprès des réseaux de pharmacie. Eurobio Scientific a également signé des partenariats avec les laboratoires Alcor et BenQ, et étudie de nouveaux accords de distribution dans les domaines des tests de proximité « Point of Care », ou de la biologie connectée à base d'intelligence artificielle.

---

<sup>1</sup> VOC : Variant of Concern

<sup>2</sup> La « Polymerase Chain Reaction » (PCR) est une méthode basée sur la multiplication sélective de séquences d'ADN cibles, qui permet de détecter des séquences d'ADN spécifiques présentes dans un produit.

En complément de ce déploiement stratégique, l'entrée au capital d'Eurobio Scientifique des fonds gérés par NextStage AM dans le cadre de son programme Pépites et Territoires, devrait intervenir avant la fin du 2e trimestre 2022.

Sur la base de la nouvelle dimension acquise au cours de l'année 2020 et renforcée en 2021, Eurobio Scientifique a tous les atouts pour continuer à répondre, en France et à l'international, aux besoins des laboratoires, en y déployant une offre mixant ses propres produits innovants et ceux de ses partenaires. Ces atouts vont lui permettre également d'aborder de nouveaux marchés, tant en termes de clients que de technologies, et de développer sa présence sur de nouveaux territoires.

## CHAPITRE 2 - FILIALES ET PARTICIPATIONS

Le tableau ci-dessous présente les filiales et participations au 31 décembre 2021 :

Nom	Adresse	Pays	Méthode conso		% Contrôle		% Intérêts	
			2021.12	2020.12	2021.12	2020.12	2021.12	2020.12
Eurobio Scientific	7 avenue de Scandinavie - Les Ulis	France	IG	IG	100%	100%	100%	100%
Gamma	Voie de l'Air pur 17/19 - Beaufays	Belgique	IG	IG	100%	100%	100%	100%
Cap Force Plus	7 avenue de Scandinavie - Les Ulis	France	IG	IG	100%	100%	100%	100%
Cap Force Inc		USA	IG	IG	100%	100%	100%	100%
Genbio	15222 avenue of science, suite A - San Diego - CA 92128	USA	IG	IG	100%	100%	100%	100%
Genbio R&D		USA	IG	IG	100%	100%	100%	100%
Pathway Diagnostics (a)	Curtis Rd, Dorking RH4 1EJ, Royaume-Uni	GB	IG	IG	100%	100%	100%	100%
Personal Diagnostics (a)	Eclipse House, Curtis Rd, Dorking RH4 1EJ, Royaume-Uni	GB	IG	IG	100%	100%	100%	100%
Eurobio Scientific Suisse (b)	Achereggstrase 10 6362 Stansstad	Suisse	IG	IG	100%	100%	100%	100%
Teco development GmbH (c)	Marie Curie Strasse 1, 53359 Rheinbach	Allemagne	IG	IG	100%	100%	100%	100%
Teco Medical AG Suisse (c)	Gewerbestrasse 10 4450 Sissach	Suisse	IG	IG	100%	100%	100%	100%
Teco Medical Benelux (c)	Pr Willem-Alexanderlaan 301 7311 SW Apeldoorn	Pays-bas	IG	IG	100%	100%	100%	100%
Teco Medical GmbH (c)	Wasserbreite 57 32257 Bünde	Allemagne	IG	IG	100%	100%	100%	100%

(a) Acquisition de Pathway et Personal Diagnostics en juillet 2019

(b) Création d'Eurobio Scientific Suisse en juillet 2020

(c) Acquisition de 20% du groupe Teco par Eurobio Scientific SA et de 80% par Eurobio Scientific Suisse en juillet 2020

IG : intégration globale

### 2.1 ACTIVITES DES FILIALES DE LA SOCIETE

Vous trouverez dans le présent paragraphe une description de l'activité et des résultats des Filiales au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

#### Capforce Plus

Depuis le 30 mars 2017, la Société détient 100% du capital social et des droits de vote de Capforce Plus, société holding dont l'activité, à titre principal, était la détention d'une participation à 100% dans le capital d'Eurobio (622 018 554 RCS Evry), industriel français dans le domaine du diagnostic in-vitro et des sciences de la vie.

Dans le cadre d'une réorganisation du Groupe, cette participation a été cédée en décembre 2017 à Ingen qui a ensuite absorbé Eurobio le 28 janvier 2018 par le biais d'une dissolution sans liquidation avec transmission universelle de patrimoine. Capforce Plus est donc désormais une société sans activité opérationnelle.

Son exercice clos le 31 décembre 2021 s'est soldé par un bénéfice net de 651 milliers d'euros contre un bénéfice net de 63 milliers d'euros en 2020.

#### **Gamma : entité productrice du test propriétaire Tétanos Quick Stick® (TQS)**

Gamma est l'entité productrice du test propriétaire TQS qu'elle livre à Eurobio Scientific dans le cadre de la commercialisation en France. La fabrication de TQS étant sous-traitée, Gamma n'a pas de collaborateurs en propre et son fonctionnement est assuré par des collaborateurs du groupe.

Son exercice clos le 31 décembre 2021 s'est soldé par une perte de 37 milliers d'euros contre un bénéfice de 2 milliers d'euros en 2020.

#### **Genbio R&D Inc.**

La Société possède une filiale détenue à 100%, Genbio R&D Inc. (anciennement « Diaxonhit Inc. »), société américaine enregistrée dans l'Etat du Delaware (Etats-Unis).

L'activité de cette filiale située à San Diego, Californie, consiste essentiellement à effectuer tous les travaux de R&D sur les produits destinés au marché américain ainsi que les démarches réglementaires correspondantes auprès de la FDA.

Genbio R&D Inc. a enregistré un bénéfice net de 99 milliers de dollars US au cours de l'exercice 2021, contre un bénéfice net de 100 milliers de dollars US en 2020. Le total des capitaux propres ressort à - 5.706 milliers de dollars US au 31 décembre 2021 contre -5.805 milliers de dollars US au 31 décembre 2020.

Eurobio Scientific et sa filiale détenue à 100% Genbio R&D Inc. sont liées par une série d'accords de services et de prix de transferts.

#### **Capforce USA**

Eurobio Scientific possède 100% de cette filiale qui a vocation à être la holding de détention de ses participations américaines. Elle a été constituée en 2017 pour réaliser l'acquisition de Genbio avec un financement par emprunt auprès de Bank of the West en Californie.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021, Capforce USA a enregistré une perte de 72 milliers de dollars US contre une perte de 52 milliers de dollars US en 2020.

#### **Innominata Inc. dba Genbio (Genbio Inc.)**

Eurobio Scientific contrôle, par l'intermédiaire de Capforce USA, 100% du capital de cette société basée en Californie depuis juillet 2017. Genbio Inc. fabrique ses propres tests de diagnostic qu'elle vend principalement aux Etats-Unis par l'intermédiaire de distributeurs.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021, Genbio Inc. a enregistré un bénéfice de 12 milliers de dollars US contre une perte de 36 milliers de dollars US en 2020.

#### **Pathway Diagnostics Ltd**

En juillet 2019, la Société a finalisé l'acquisition de la totalité des actions de la société de droit britannique Pathway Diagnostics Ltd (« Pathway »).

Fondée en 1999, Pathway est basée à Dorking dans le Surrey. Elle propose toute une gamme d'instruments et de réactifs de diagnostic in vitro aux laboratoires de biologie hospitaliers, notamment dans les domaines de l'hématologie et de l'immunologie, ainsi qu'aux laboratoires industriels et de recherche (centres de recherche, laboratoires pharmaceutiques, CRO, etc.). De même, Pathway fournit des réactifs de contrôle de qualité qu'elle conçoit et fabrique, afin de permettre aux laboratoires de comparer et de suivre leur performance comme exigé dans le référentiel des bonnes pratiques de laboratoire. La Société commercialise actuellement en France certains contrôles fabriqués par Pathway.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021, Pathway a enregistré un bénéfice de 1.651 milliers de livres sterling contre un bénéfice de 273 milliers de livres sterling en 2020.

### **Personal Diagnostics Ltd**

En juillet 2019, la Société a finalisé l'acquisition de la totalité des actions de la société de droit britannique Personal Diagnostics Ltd (« Personal ») en même temps que celle de Pathway Diagnostics.

Personal, aussi basée à Dorking dans le Surrey, est une jeune société spécialisée dans les auto-tests à destination des professionnels de santé et des particuliers. La société commercialise trois tests qu'elle produit elle-même : AnaemiaScreen pour l'anémie liée au manque de fer, ThyroScreen pour la détection de l'hypothyroïdie, et UlcerScreen pour l'ulcère de l'estomac. La société commercialise d'autres auto-tests en distribution. Les ventes réalisées par Personal sont actuellement effectuées essentiellement auprès de particuliers, et exclusivement par l'intermédiaire d'une plateforme d'e-commerce. Personal est encore en phase précoce de développement.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021, Personal a enregistré une perte de 16 milliers de livres sterling contre une perte de 5 milliers de livres sterling en 2020.

### **TECOmedical AG**

En juillet 2020, la Société a finalisé l'acquisition de la totalité des actions de la société de droit suisse TECOmedical AG (« **TECO** »).

Fondée en 1984, TECO est basée à Sissach, en Suisse. Elle propose toute une gamme de tests de biomarqueurs spécialisés à travers des contrats de distribution exclusifs, ainsi que des produits propriétaires pour le diagnostic humain et vétérinaire, l'écotoxicologie et les syndromes métaboliques. De même, TECO développe et fabrique ses propres produits au sein de TECOdevelopment GmbH, située à Rheinbach, en Allemagne. La Société commercialise actuellement en France et au Royaume-Uni des produits spécifiques de TECO.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021, TECO a enregistré un bénéfice de 704 milliers de francs suisses contre un bénéfice de 414 milliers de francs suisse au cours de la période débutant le 1<sup>er</sup> juillet 2020 et se terminant le 31 décembre 2020.

### **Eurobio Scientific Switzerland**

Dans le cadre de l'acquisition de la société TECOmedical AG, la société Eurobio Scientific Switzerland, localisée au Achereggstrasse, 10 6362 Stansstad, en Suisse, a été créée en tant que holding. Au titre de l'exercice 2021, la société Eurobio Scientific Switzerland a réalisé une perte de 27 milliers de francs suisse contre une perte de 31 milliers de francs suisse en 2020.

## **2.2 PRISE DE PARTICIPATIONS SIGNIFICATIVES DANS DES SOCIETES AYANT LEUR SIEGE SOCIAL EN FRANCE OU PRISE DU CONTROLE DE TELLES SOCIETES**

Conformément à l'article L. 233-6 du Code de Commerce, nous vous précisons qu'au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021 la Société a pris une participation au sein d'une société ayant son siège social sur le territoire français.

Le 23 novembre 2021, Eurobio Scientific a pris une participation minoritaire (16%) dans la Start-up Usense, qui développe un dispositif médical in vitro portatif d'analyse urinaire. Usense est une société française basée à Paris-Saclay, spécialisée dans l'aide au diagnostic médical sur la base d'analyse urinaire. Avec cet investissement le Groupe renforce son offre en biologie médicale délocalisée et se positionne dans la digitalisation du diagnostic.

## **2.3 ALIENATION D' ACTIONS INTERVENUES A L'EFFET DE REGULARISER LES PARTICIPATIONS CROISEES**

Néant.

### CHAPITRE 3 - INFORMATIONS SUR LES DELAIS DE PAIEMENT

Vous voudrez bien trouver ci-dessous le tableau présentant le solde des dettes à l'égard des fournisseurs et des créances clients de la Société par date d'échéance au 31 décembre 2021 en application des articles L. 441-14 et D. 441-6 du Code de commerce :

	Article D. 441 I. - 1° du Code de commerce : Factures <b>recues</b> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D. 441 I. - 2° du Code de commerce : Factures <b>émises</b> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
<b>(A) Tranche de retard de paiement</b>												
Nombres de factures concernées	489	33	34	49	221	337	3 891	803	454	363	2370	3 990
Montant total TTC des factures concernées	10 175 842 €	-344 722 €	-807 459 €	-140 923 €	-2 363 138 €	-3 656 242 €	25 864 355 €	3 718 195 €	2 668 781 €	1 865 992 €	6 948 527 €	15 201 495 €
Pourcentage du montant total des achats TTC de l'exercice	10,51%	-0,36%	-0,83%	-0,15%	-2,44%	-4,00%						
Pourcentage du chiffre d'affaires HT de l'exercice							15,95%	2,22%	1,59%	1,11%	3,65%	8,04%
<b>(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées</b>												
Nombre de factures exclues	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Montant total des factures exclues (préciser HT ou TTC)	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
<b>(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du Code de commerce)</b>												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement							Délai généralement consenti est de 30 jours fin de mois					

#### **CHAPITRE 4 - MONTANT DES DIVIDENDES DISTRIBUES AU COURS DES TROIS DERNIERS EXERCICES**

La Société n'a distribué aucun dividende au cours des trois derniers exercices.

La Société envisage d'affecter tous les fonds disponibles au financement de ses activités, à celui de sa croissance et au plan de rachat d'actions. Elle n'a, en conséquence, pas l'intention de distribuer de dividendes dans un futur proche.

## CHAPITRE 5 - TABLEAU DES RESULTATS AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Vous voudrez bien trouver ci-dessous le tableau des résultats des cinq derniers exercices requis en application de l'article R. 225-102 al. 2 du Code de commerce :

### RESULTATS (ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES) DE LA SOCIETE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES EN EUROS

Nature des indications	Exercice 31/12/2017	Exercice 31/12/2018	Exercice 31/12/2019	Exercice 31/12/2020	Exercice 31/12/2021
<b>1. CAPITAL EN FIN D'EXERCICE</b>					
Capital social .....	3 089 999	3 170 270	3 597 829	3 629 815	3 629 815
Nombre des actions ordinaires existantes .....	9 656 248	9 907 093	11 243 217	11 343 171	11 343 171
Nombre des actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes					
Nombre maximal d'actions futures à créer .....	783 759	810 670	333 384	46 379	28 581
Par conversion d'obligations .....	403 789	342 002	0	0	0
Par exercice de Bons de Souscription d'Action, d'actions gratuites et de levées d'options.....	379 970	468 668	333 384	46 379	28 581
<b>2. OPERATIONS ET RESULTATS DE L'EXERCICE</b>					
Chiffre d'affaires hors taxes .....	1 098 789	1 212 866	55 842 813	179 582 303	167 425 705
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions .....	0	0	0	0	0
Impôts sur les bénéfices .....	(5 122 020)	(2 187 405)	4 326 541	89 716 619	69 041 465
Participation des salariés due au titre de l'exercice .....	(1 190 563)	(1 371 258)	(342 231)	5 571 348	7 737 756
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions .....	(5 261 891)	(1 307 947)	3 521 245	78 782 666	62 344 885
Résultat distribué .....					
<b>3. RESULTAT PAR ACTION</b>					
Résultat après impôts, participation des salariés, mais avant dotations aux amortissements et provisions .....	(0,41)	(0,08)	0,42	7,42	5,40
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions .....	-	-	-	-	-
Dividende attribué à chaque action .....	(0,54)	(0,13)	0,31	6,95	5,50
<b>4. PERSONNEL</b>					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice .....	20	9	106	115	128
Montant de la masse salariale de l'exercice .....	1 765 043	863 127	5 533 364	7 903 319	8 467 445
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, œuvres sociales) .....	854 293	312 660	2 303 630	3 279 504	3 307 987

## CHAPITRE 6 - REPARTITION DU CAPITAL ET ACTIONS D'AUTOCONTROLE

### 6.1 EVOLUTION DE LA REPARTITION DU CAPITAL AU COURS DES 3 DERNIERS EXERCICES

Le tableau ci-dessous présente la répartition du capital et des droits de vote de la Société au 31 décembre 2021, 31 décembre 2020 et 31 décembre 2019 :

Actionnaires	31 décembre 2021		31 décembre 2020		31 décembre 2019	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Jean-Michel Carle Grandmougin	1.549.337	13,66	1.645.550	14,51	1.736.928	15,45
Denis Fortier	1.616.936	14,25	1.708.587	15,06	1.778.780	15,82
Mandataire sociaux et salariés	381.281	3,36	70.720	0,62	61.675	0,55
Institutionnels	795.299	7,01	296.712	2,62	1.068.133	9,50
Actions propres	495.448	4,37	136.022	1,20	35.707	0,32
Public	6.504.830	57,35	7.485.580	65,99	6.561.994	58,36
<b>Total</b>	<b>11.343.171</b>	<b>100,00</b>	<b>11.343.171</b>	<b>100,00</b>	<b>11.243.217</b>	<b>100,00</b>

A la connaissance de la Société, aucun actionnaire autre que ceux mentionnés ci-dessus ne détient plus de 5% du capital et des droits de vote de la Société.

Chaque action donne droit à une voix. Le nombre de voix dont peut disposer chaque actionnaire n'est pas limité. Il n'existe pas de droit de vote double.

Ainsi, au 31 décembre 2021, le nombre de droit de vote théorique s'élève à 11.343.171 et le nombre de droits de vote réel s'élève à 10.847.723, après déduction des actions auto-détenues par la Société qui sont dépourvues de droit de vote.

### 6.2 FRANCHISSEMENT DE SEUILS LEGAUX

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021, aucune déclaration de franchissement seuil n'a été réalisée à la Société en application des dispositions de l'article L.233-7 du Code de commerce.

### 6.3 ACTIONNARIAT SALARIE

Vous trouverez ci-dessous les informations requises en application de l'article L. 225-102 du Code de commerce.

Comme détaillé au chapitre 9 ci-dessous, certains salariés ou anciens salariés de la Société sont devenus actionnaires par exercice d'options de souscription d'actions ou par acquisition définitive d'actions attribuées gratuitement. Un nombre total de 40.580 actions de valeur nominale de 0,32 euro ont ainsi été souscrites ou acquises en 2019.

Par ailleurs, la Société a mis en place le 2 mars 1999 un plan d'épargne d'entreprise par octroi qui a été modifié le 11 mai 2001 puis le 3 novembre 2005. Lors de l'introduction en bourse de la Société, le 17 novembre 2005, 18.512 actions ont été souscrites par les salariés dans le cadre du PEE. Aucune action n'a été souscrite depuis cette date.

Au 31 décembre 2021 et à la connaissance de la Société, l'actionnariat salarié représente environ 2,94% du capital social et des droits de vote de la Société à cette date.

## 6.4 INFORMATIONS RELATIVES A L'AUTOCONTROLE

### **Autocontrôle**

Au 31 décembre 2021, la Société détenait 495.448 actions propres, soit 4,37% du capital social à cette même date, réparties comme suit :

- 9.125 actions détenues dans le cadre d'un contrat de liquidité conclu avec Louis Capital Markets conforme à la Charte de déontologie de l'Association française des marchés financiers en date du 8 mars 2011 approuvée par l'Autorité des marchés financiers par décision du 21 mars 2011 d'actualisation de la pratique de marché admise n° 2011-07 relative aux contrats de liquidité, soit 0,08% du capital social ;
- 486.323 actions auto-détenues en dehors du contrat de liquidité, soit 4,29% du capital social.

### **Programme de rachat d'actions**

Ces actions propres ont été acquises dans le cadre d'un programme de rachat d'actions autorisé par l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 17 juin 2021, dans sa cinquième (5<sup>e</sup>) résolution, conformément aux articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce.

Ce programme a, par ordre de priorité, les objectifs suivants :

- favoriser la liquidité et animer le cours des titres de la Société sur le marché Euronext Growth Paris, ou sur tout autre marché, par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement agissant de manière indépendante dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers ;
- remettre les titres rachetés en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport ;
- annuler totalement ou partiellement les actions par voie de réduction du capital social dans le cadre de l'autorisation donnée par la septième (7<sup>e</sup>) résolution de l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 17 juin 2021 ;
- attribuer des actions aux salariés ou mandataires sociaux de la Société et des sociétés française ou étrangères ou groupements qui lui sont liés selon les conditions légales et réglementaires, notamment dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, de plans d'actionnariat salarié ou de plans d'épargne entreprise, du régime des options d'achat d'actions ou par voie d'attribution gratuites d'actions ou toute autre condition permise par la réglementation ;
- attribuer les actions rachetées lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toutes autres manières, à des actions existantes ou nouvelles à émettre de la Société ;
- le cas échéant, attribuer des actions rachetées dans le cadre de la mise en œuvre de toute pratique de marché qui viendrait à être admise par l'Autorité des marchés financiers et qui serait conforme à la réglementation en vigueur au moment du rachat effectif des actions, étant précisé que dans une telle hypothèse la Société informerait ses actionnaires par voie de communiqué de presse.

La durée du programme est de 18 mois maximum à compter de l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 17 juin 2021 et expirant, soit au jour où toute assemblée générale de la Société adopterait un nouveau programme de rachat d'actions soit, à défaut, le 17 décembre 2022. Le pourcentage de rachat maximum autorisé s'élève à 10% du capital. Le nombre d'actions acquises par la Société en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport ne peut excéder 5% de son capital social. Le prix d'achat unitaire maximum est de 60,00 euros, soit un montant théorique maximum consacré au programme de rachat sur la base du pourcentage maximum de 68.059.020 euros, hors frais de négociation, calculé sur la base du nombre d'actions composant le capital social à la date de l'assemblée générale du 17 juin 2021. Ce nombre d'actions et les limites de prix d'achat seront, le cas échéant, ajustés par le conseil d'administration lors d'éventuelles opérations financières de la Société ou de décisions affectant le capital social.

#### ***Actions détenues dans le cadre du contrat de liquidité***

Au 31 décembre 2021, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

- nombre d'actions : 9.125 titres ;
- solde en espèce du compte de liquidité : 355.693,80 euros.

En complément des opérations réalisées dans le cadre du contrat de liquidité décrit ci-dessus, la Société a procédé à des opérations sur ses propres titres dans le cadre de l'exécution des programmes de rachat d'actions autorisées par l'assemblée générale des actionnaires lors de ses réunions du 23 juin 2020 et du 17 juin 2021.

#### ***Actions détenues en dehors du contrat de liquidité***

Au 31 décembre 2021, la Société détenait 486 323 actions Eurobio Scientific en dehors de son contrat de liquidité, soit environ 4,29% du capital social à cette même date.

## CHAPITRE 7 - RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 alinéa 6 du Code de commerce, vous trouverez dans le présent paragraphe le rapport sur le gouvernement d'entreprise.

Nous vous rappelons que les actions de la Société sont admises aux négociations sur Euronext Growth Paris, système multilatéral de négociation organisé. En conséquence, le présent paragraphe comporte les informations requises par les articles L. 225-37-4 et suivants du Code de Commerce et par articles L22-10-10 et suivants du Code de Commerce présents au sein d'un nouveau chapitre X du titre II du livre II relatif aux sociétés dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé ou sur un système de multilatéral de négociation.

### 7.1 COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE LA DIRECTION GENERALE

#### 7.1.1 CONSEIL D'ADMINISTRATION

Au 31 décembre 2021, le conseil d'administration est composé des cinq membres suivants :

Nom	Mandat	Age	Membre indépendant <sup>(1)</sup>	Comité d'audit	Date d'entrée au conseil d'administration	Date d'expiration du mandat actuel <sup>(2)</sup>
Jean-Michel Carle Grandmougin	Président directeur général	61			2019	2022
Denis Fortier	Administrateur et directeur général délégué	54			2019	2022
Hervé Duchesne de Lamotte	Administrateur et directeur général délégué	65			2019	2022
Michel Picot	Administrateur	68	✓	✓	2019	2022
Patrick de Roquemaurel	Administrateur	64	✓	✓	2019	2022

(1) Au regard de la recommandation n°3 du Code Middledext.

(2) Le mandat d'administrateur expire à l'issue de l'assemblée générale annuelle devant statuer sur les comptes du dernier exercice clos.

#### 7.1.2 DIRECTION GENERALE

##### Modalité d'exercice de la direction générale

En vertu de l'article L. 225-51-1 du Code de commerce et de l'article 17.1 des statuts, le conseil d'administration doit, à la majorité des administrateurs présents et représentés, délibérer sur les modalités d'exercice de la direction générale qui doit être assumée, sous sa responsabilité, soit par le président du conseil d'administration soit par une autre personne physique nommé par le conseil d'administration et qui prend le titre de directeur général.

Le conseil d'administration de la Société, lors de sa réunion du 27 juin 2019, a décidé que la direction générale de la Société sera assumée, sous sa responsabilité, par le président du conseil d'administration qui prendra en conséquence le titre de président directeur général.

En application de l'article 17.1 des statuts le choix d'exercice de la direction générale de la Société ainsi retenue est valable jusqu'à décision contraire du conseil d'administration.

### Composition de la direction générale au 31 décembre 2021

Au 31 décembre 2021, la direction générale de la Société était composée ainsi :

Nom	Mandat	Date de début du mandat	Date d'expiration du mandat
Jean Michel Carle Grandmougin	Président directeur général	27 juin 2019	Assemblée générale 2022
Denis Fortier	Directeur général délégué	27 juin 2019	Assemblée générale 2022
Hervé Duchesne de Lamotte	Directeur général délégué	27 juin 2019	Assemblée générale 2022

#### **7.2.3 LISTE DES MANDATS**

##### ***Monsieur Jean-Michel Carle Grandmougin, président directeur général (61 ans)***

Jean-Michel Carle Grandmougin possède plus de 30 ans d'expérience dans les domaines du diagnostic *in vitro* et de la recherche. Il a commencé sa carrière chez Technicon devenu Bayer Diagnostics en tant qu'ingénieur Technico-commercial pour en devenir chef des ventes à 30 ans. Il a été ensuite directeur commercial pour la société BMD (BioMedical Diagnostics) pendant 13 ans avant de prendre la responsabilité de la *business unit* germanique. Jean-Michel Carle Grandmougin intègre Eurobio en 2006 en tant que directeur commercial pour rapidement devenir directeur général afin de préparer la reprise de la société. En juin 2010, il devient avec Denis Fortier et OTC Asset Management (qui cèdera sa participation en juillet 2014), l'un des associés majoritaires de la société Capforce, société holding détenant la totalité du capital de la société Eurobio.

Monsieur Jean-Michel Carle Grandmougin a été nommé membre du directoire par le conseil de surveillance de la Société, lors de sa réunion du 30 mars 2017, puis président du directoire par le conseil de surveillance de la Société lors de sa réunion du 12 juin 2017. Il a été renouvelé dans ces fonctions, pour une durée de 3 ans, par le conseil de surveillance, lors de sa réunion du 14 juin 2018. Dans le prolongement de la modification du mode de direction et d'administration décrit au paragraphe 7.1 du présent rapport, l'assemblée générale des actionnaires a constaté la fin, de plein droit, des fonctions des membres du directoire et du conseil de surveillance, puis a décidé de nommer Monsieur Jean-Michel Carle Grandmougin en qualité d'administrateur pour une durée de 3 ans, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2022 afin de statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021. Le conseil d'administration, lors de sa réunion du 27 juin 2019, a décidé de nommer Monsieur Jean-Michel Carle Grandmougin en tant que président du conseil d'administration et de directeur général, pour une durée égale à celle du mandat du directeur général, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2022 afin de statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Jean-Michel Carle Grandmougin est titulaire d'une Licence de Biologie (1982).

<b>Autres mandats et fonctions exercés au 31 décembre 2021</b>		
<b>Fonctions</b>	<b>Sociétés</b>	<b>Dates de début</b>
<i>Dans le groupe Eurobio Scientific</i>		
Représentant d'un président personne morale	Capforce Plus	2017
<i>Hors du groupe Eurobio Scientific</i>		
Co-gérant	SCI Capforce	2017
<b>Autres mandats et fonctions exercés au cours des 5 dernières années</b>		
<b>Fonction</b>	<b>Sociétés</b>	<b>Dates</b>
Président du directoire	Eurobio Scientific	2017-2019
Président directeur général	Eurobio Ingen	2017-2018
Représentant d'un président personne morale	Eurobio	2017-2018
Président	Eurobio	2014-2017
Président	Capforce	Jusqu'en 2016
<b>Nombres d'actions détenues au 31 décembre 2021 : 1.549.377</b>		

### **Denis Fortier, administrateur et directeur général délégué (54 ans)**

Denis Fortier bénéficie de plus de 25 ans d'expérience dans le diagnostic *in vitro* et dans l'industrie des biotechnologies. Après avoir occupé différents postes commercial et marketing au sein de sociétés de diagnostic, Denis Fortier a pris en charge des fonctions de directeur international puis de Business Developer de la société BMD France. Il intègre ensuite la direction Générale d'une *start-up*, Inodiag, pour son développement et son financement.

Denis Fortier, possède une double expérience de dirigeant et d'entrepreneur. En 2010, il participe avec son associé Jean-Michel Carle au rachat des laboratoires Eurobio. Il supervise les départements de la production, de la R&D, du Business développement et de l'international.

Entrepreneur et investisseur, Denis Fortier est membre de réseau entreprendre, pour l'aide à la création d'entreprises et aux suivis de jeunes entrepreneurs.

Monsieur Denis Fortier a été nommé membre du directoire et directeur général de la Société par le conseil de surveillance de la Société, lors de sa réunion du 30 mars 2017 et a renouvelé dans ces fonctions, pour une durée de 3 ans, par le conseil de surveillance, lors de sa réunion du 14 juin 2018. Dans le prolongement de la modification du mode de direction et d'administration décrit au paragraphe 7.1 du présent rapport, l'assemblée générale des actionnaires a constaté la fin, de plein droit, des fonctions des membres du directoire et du conseil de surveillance, puis a décidé de nommer Monsieur Denis Fortier en qualité d'administrateur pour une durée de 3 ans, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2022 afin de statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021. Le conseil d'administration, lors de sa réunion du 27 juin 2019, a décidé de nommer Monsieur Denis Fortier en tant que directeur général délégué, pour une durée égale à celle du mandat du directeur général, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2022 afin de statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Denis Fortier est diplômé d'un Master 2 en Biotechnologie et commercial.

**Autres mandats et fonctions exercés au 31 décembre 2021**

Fonctions	Sociétés	Dates de début
<i>Dans le groupe Eurobio Scientific</i>		
Président	Pathway UK	2019
Président	Genbio USA	2017
Directeur général	Capforce Plus	2017
Président et co-fondateur	Culture Top	
<i>Hors du groupe Eurobio Scientific</i>		
Gérant	SCI 3F	
Co-gérant	SCI Capforce	2017

**Autres mandats et fonctions exercés au cours des 5 dernières années**

Fonctions	Sociétés	Dates
Membre du directoire	Eurobio Scientific	2017-2018
Administrateur	Eurobio Ingen	2017-2018
Directeur général délégué	Eurobio Ingen	2017-2018
Directeur général	Eurobio	2014-2017
Président	Capforce plus	2014-2017

**Nombres d'actions détenues au 31 décembre 2021 : 1.616.936*****Hervé Duchesne de Lamotte, administrateur et directeur général délégué (65 ans)***

Hervé Duchesne de Lamotte bénéficie de 25 ans d'expérience internationale en finance, et 20 ans dans l'industrie des biotechnologies. Après avoir occupé différents postes d'ingénieur au sein de sociétés de conseil en France et aux Etats-Unis, entre 1981 et 1989, Hervé Duchesne de Lamotte a pris en charge des fonctions de direction générale dans des établissements financiers à Paris.

C'est en 1991 qu'il intègre le monde de la pharmacie et de la biotechnologie lorsqu'il crée avec un partenaire médecin le groupe IDM, société de biotechnologie spécialisée dans l'immunothérapie du cancer, où il exercera à partir de 1998 les fonctions de directeur financier pendant 10 ans, en France, au Canada, et aux Etats-Unis. Après l'introduction au NASDAQ d'IDM Pharma en 2005, il deviendra directeur général puis président-directeur général d'IDM France à Paris entre 2006 et 2008.

Avant de rejoindre la Société, Hervé Duchesne de Lamotte était gérant de Cirrus Finance Management, société de conseil spécialisée en stratégie et organisation financière. Il a été membre du conseil d'administration d'IDM et de France Biotech.

Il intègre la Société en octobre 2009 en qualité de directeur administratif et financier. Monsieur Hervé Duchesne de Lamotte est nommé en qualité de membre du directoire par le conseil de surveillance de la Société lors de sa réunion du 8 mars 2010. Dans le prolongement de la modification du mode de direction et d'administration décrit au paragraphe 7.1 du présent rapport, l'assemblée générale des actionnaires a constaté la fin, de plein droit, des fonctions des membres du directoire et du conseil de surveillance, puis a décidé de nommer Monsieur Hervé Duchesne de Lamotte en qualité d'administrateur pour une durée de 3 ans, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2022 afin de statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021. Le conseil d'administration, lors de sa réunion du 27 juin 2019, a décidé de nommer Monsieur Hervé Duchesne de Lamotte en tant que directeur général délégué, pour une durée égale à celle du mandat du directeur général, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2022 afin de statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Hervé Duchesne de Lamotte est diplômé d'un MBA en Finance du MIT et d'un Master of Science du même institut, il est également ingénieur en aéronautique (SupAero).

<b>Autres mandats et fonctions exercés au 31 décembre 2021</b>		
<b>Fonctions</b>	<b>Sociétés</b>	<b>Dates de début</b>
<i>Dans le groupe Eurobio Scientific</i>		
Directeur général délégué	Capforce Plus	2017
<i>Hors du groupe Eurobio Scientific</i>		
Gérant	Cirrus Finance Management	2009
<b>Autres mandats et fonctions exercés au cours des 5 dernières années</b>		
<b>Fonctions</b>	<b>Sociétés</b>	<b>Dates</b>
Membre du directoire	Eurobio Scientific	2009-2019
Administrateur	Eurobio Ingen	2012-2018
Directeur général délégué	Eurobio Ingen	2015-2018
Directeur général délégué	Eurobio	2017-2018
<b>Nombre d'actions détenues au 31 décembre 2021 : 43.190</b>		

#### **Michel Picot, administrateur (68 ans)**

Michel Picot a commencé sa carrière en tant qu'auditeur chez Peat Marwick Mitchell avant de travailler pour une filiale de Paribas, la SCOA, où il a occupé différents postes. Puis il a été directeur général d'ECS, en Allemagne pendant deux ans avant de devenir Senior Vice-President Finance chez Eunetcom. Il a ensuite rejoint Vivendi Telecom International de 1995 à juin 2004 où il a exercé les fonctions de directeur général adjoint. Michel Picot est président d'Advest SAS depuis 2005. Il a également occupé ou occupe les fonctions d'administrateur des sociétés Keyyo (2008), Sigfox (jusqu'en 2016), Holding incubatrice Telecom, Holding incubatrice Internet et Holding incubatrice Logiciel (jusqu'en 2016).

Michel Picot est diplômé de l'école de Hautes Etudes Commerciales (HEC, 1974). Il est également titulaire du DECS (1977) et des certificats supérieurs de révision (1983).

L'assemblée générale ordinaire et extraordinaire des actionnaires de la Société du 21 juillet 2004 a nommé Michel Picot membre du conseil de surveillance. Par une délibération du conseil de surveillance du 25 juin 2015, Michel Picot a été nommé vice-président du conseil de surveillance. L'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 30 juin 2016 a renouvelé son mandat jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer, en 2019, sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018. Dans le prolongement de la modification du mode de direction et d'administration décrit au paragraphe 7.1 du présent rapport, l'assemblée générale des actionnaires a constaté la fin, de plein droit, des fonctions des membres du directoire et du conseil de surveillance, puis a décidé de nommer Monsieur Michel Picot en qualité d'administrateur pour une durée de 3 ans, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2022 afin de statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

<b>Autres mandats et fonctions exercés au 31 décembre 2021</b>		
<b>Fonctions</b>	<b>Sociétés</b>	<b>Dates de début</b>
<i>Dans le groupe Eurobio Scientific</i>		
Néant		
<i>Hors du groupe Eurobio Scientific</i>		
Président	Advest SAS	2005
Administrateur	Keyyo	2008
Membre des Conseillers du Commerce extérieur de la France (CCE)		
<b>Autres mandats et fonctions exercés au cours des 5 dernières années</b>		
<b>Fonctions</b>	<b>Sociétés</b>	<b>Dates</b>
Représentant permanent d'administrateur personne morale	Eurobio Ingen	2015-2018
Membre du comité de surveillance	SOGETREL	jusqu'en 2018
<b>Nombre d'actions détenues au 31 décembre 2021 : 4.361</b>		

**Patrick de Roquemaurel, administrateur (64 ans)**

Patrick de Roquemaurel bénéficie de plus de 30 années d'expérience professionnelle dans la finance et l'industrie, notamment dans le secteur de l'informatique et des technologies de l'information. Il a occupé différents postes de direction commerciale au sein des sociétés Tandem Computer, Stratus Computers, de direction générale de Business Unit au sein de Siemens Nixdorf France et de vice-président des activités de service de Bull. En 2007, il rejoint OTC Asset Management en tant que Directeur des Participations. A ce titre, il réalise des investissements dans les secteurs des technologies et de la santé, notamment le rachat d'Eurobio avec son management en 2010. Début 2016, il quitte OTC Asset Management et intègre la société de gestion Extendam en juillet 2016 en tant que gérant.

L'assemblée générale ordinaire et extraordinaire des actionnaires de la Société du 15 juin 2017 a nommé Patrick de Roquemaurel membre du conseil de surveillance jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2020 afin de statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019. Dans le prolongement de la modification du mode de direction et d'administration décrit au paragraphe 7.1 du présent rapport, l'assemblée générale des actionnaires a constaté la fin, de plein droit, des fonctions des membres du directoire et du conseil de surveillance, puis a décidé de nommer Monsieur Patrick de Roquemaurel en qualité d'administrateur pour une durée de 3 ans, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2022 afin de statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Patrick de Roquemaurel est diplômé de l'ESLSCA (1978).

**Autres mandats et fonctions exercés au 31 décembre 2021**

Fonctions	Sociétés	Dates de début
-----------	----------	----------------

Dans le groupe Eurobio Scientific

Néant

Hors du groupe Eurobio Scientific

Néant

**Autres mandats et fonctions exercés au cours des 5 dernières années**

Fonctions	Sociétés	Dates
-----------	----------	-------

Néant

**Nombres d'actions détenues au 31 décembre 2021 : 100**

## 7.2 RAPPORT SUR LES DELEGATIONS EN MATIERE D'AUGMENTATION DE CAPITAL AU COURS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

Le tableau ci-dessous présente, de façon synthétique, les délégations accordées au conseil d'administration comme décrit au paragraphe 7.1 du présent rapport de gestion, par l'assemblée générale extraordinaire (ci-après l' « **AGE** » ) de la Société lors de ses réunions du 23 juin 2020 et du 17 juin 2021. Il est rappelé le procès-verbal de ladite assemblée est disponible sur le site Internet de la Société à la rubrique « investisseur » ([www.eurobioscientific.com/fr](http://www.eurobioscientific.com/fr)).

Délégations données au directoire par l'assemblée générale extraordinaire	Montant nominal max augmentation de capital	Echéance de la délégation	Utilisation des délégations faites par le conseil/Nombre d'actions émises	Modalités de détermination du Prix
1. Emission d'actions et de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société avec maintien du droit préférentiel de souscription des actions (8 <sup>e</sup> résolution de l'AGE du 23 juin 2020)	1.400.000 €	23 août 2022	Non utilisée	Selon les conditions légales (prix au moins égal à la valeur nominale de l'action à la date d'émission des valeurs mobilières)
2. Emission d'actions et de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires par voie d'offre au public (9 <sup>e</sup> résolution de l'AGE du 23 juin 2020)	1.400.000 €	23 août 2022	Non utilisée	Fixé par le conseil d'administration et au moins égal à la moyenne pondérée des cours des 20 dernières séances de bourse précédant la fixation du prix de l'émission, éventuellement diminuée d'une décote maximum de 15%

Délégations données au directoire par l'assemblée générale extraordinaire	Montant nominal max augmentation de capital	Echéance de la délégation	Utilisation des délégations faites par le conseil/Nombre d'actions émises	Modalités de détermination du Prix
3. Emission d'actions et de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, dans la limite de 20% du capital par an, par voie de placement privé (10 <sup>e</sup> résolution de l'AGE du 23 juin 2020)	20% du capital ou 1.400.000 € <sup>(1)</sup>	23 août 2022	Non utilisée	Fixé par le conseil d'administration et au moins égal à la moyenne pondérée des cours des 20 dernières séances de bourse précédant la fixation du prix de l'émission, éventuellement diminuée d'une décote maximum de 15%
4. Augmentation du nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription des actionnaires (11 <sup>e</sup> résolution de l'AGE du 23 juin 2020)	15 % du montant de l'émission initiale <sup>(1)</sup>	23 août 2022	Non utilisée	Modalités correspondantes à celles des délégations présentées en 1, 2 et 3 ci-dessus selon le cas
5. Attribution gratuite d'actions nouvelles ou existantes de la Société (13 <sup>e</sup> résolution de l'AGE du 23 juin 2020)	6% du capital social à la date d'attribution	Rendue caduque lors de l'AGE du 17 juin 2021	588 actions (6 juillet 2020)	Gratuite
Attribution gratuite d'actions nouvelles ou existantes de la Société (8 <sup>e</sup> résolution de l'AGE du 17 juin 2021)	10% du capital social à la date d'attribution	17 août 2024	Néant	Gratuite

(1) Ce montant s'impute sur celui de l'émission d'actions et de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires par voie d'offre au public prévue par la neuvième (9<sup>e</sup>) résolution de l'assemblée générale du 23 juin 2020.

### 7.3 CONVENTIONS CONCLUES AVEC LES MANDATAIRES SOCIAUX

#### Conventions réglementées

Les conventions réglementées visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce sont décrites au paragraphe 12 du présent rapport.

#### Conventions intervenues entre un mandataire social de la Société ou un actionnaire détenant plus de 10% et une société dont la Société détient, directement ou indirectement, plus de la moitié du capital

Néant.

#### Convention de bail commercial conclu avec la SCI CAPFORCE

Le 27 février 2017, la société Eurobio, détenue indirectement à 100% par Eurobio Scientific, a conclu un contrat de bail commercial concernant les locaux situés au 7, avenue de Scandinavie, ZA de Courtaboeuf 91953 Les Ulis avec la SCI CAPFORCE, société civile immobilière, détenue par Messieurs Jean-Michel Carle Grandmougin et Denis Fortier, respectivement président du conseil d'administration et membre du conseil d'administration de la Société.

Le 28 janvier 2018, InGen a absorbé Eurobio par voie de dissolution sans liquidation avec transfert universel de patrimoine et a modifié sa dénomination sociale devenir « Eurobio Ingen ». Le 1<sup>er</sup> janvier 2019, Eurobio Scientific a absorbé Eurobio Ingen par voie de dissolution sans liquidation avec transfert universel de patrimoine. En raison de cette opération, Eurobio Scientific a substitué Eurobio Ingen en qualité de preneur du contrat de bail commercial décrit ci-dessus. Le transfert universel du patrimoine d'Eurobio Ingen au profit de la Société, n'ayant pas entraîné la conclusion d'un nouveau contrat de bail, ce dernier n'entre pas dans le champ d'application des articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce.

Le 14 décembre 2021, la société Eurobio Scientific a conclu un nouveau contrat de bail commercial concernant les locaux situés au 7, avenue de Scandinavie, ZA de Courtaboeuf 91953 Les Ulis avec la SCI CAPFORCE, société civile immobilière, détenue par Messieurs Jean-Michel Carle Grandmougin et Denis Fortier, respectivement président du conseil d'administration et membre du conseil d'administration de la Société.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021, la Société a versé à la SCI CAPFORCE un montant de 513 milliers d'euros H.T. au titre des loyers des locaux décrits ci-dessus.

## **CHAPITRE 8 - OPERATIONS REALISEES PAR LES DIRIGEANTS SUR LEURS TITRES**

Conformément aux dispositions du Règlement (UE) n°596/2014 du 16 avril 2014 dit « règlement relatif aux abus de marché », les opérations réalisées par les personnes visées à l'article 19 dudit règlement sont déclarées auprès de l'Autorité des marchés financiers dans les conditions et selon les modalités prévues par le règlement général de l'Autorité des marchés financiers et par le règlement relatif aux abus de marché.

Ces déclarations sont publiées par l'Autorité des marchés financiers sur son site Internet (<https://www.amf-france.org>).

## CHAPITRE 9 - REMUNERATIONS ET AVANTAGES ATTRIBUES AUX MANDATAIRES SOCIAUX ET PARTICIPATIONS AU CAPITAL

### 9.1 REMUNERATIONS ET AVANTAGES ATTRIBUES AUX MANDATAIRES SOCIAUX

Les tableaux ci-dessous présentent les rémunérations et avantages de toute nature versés aux mandataires sociaux par la Société et sa filiale au cours des exercices clos les 31 décembre 2021 et 31 décembre 2020.

#### Tableau de synthèse de l'ensemble des rémunérations et des options et actions gratuites attribuées aux mandataires sociaux dirigeants

Une synthèse de l'ensemble des éléments de rémunération due et versée aux mandataires sociaux dirigeants de la Société au cours des exercices clos les 31 décembre 2021 et 31 décembre 2020 est présentée ci-après :

Nom	2021			2020		
	Rémunération fixe versée (en euros)	Rémunération variable versée (en euros)	Avantages de toute nature versés (en euros)	Rémunération fixe versée (en euros)	Rémunération variable versée (en euros)	Avantages de toute nature versés (en euros)
<i>Membres en fonction à la date du présent rapport</i>						
Jean-Michel Carle Grandmougin <i>Président directeur général</i>	234.000	-	1.466	234.000	40.000	-
Hervé Duchesne de Lamotte <i>Directeur général délégué</i>	219.164	-	226	219.164	-	709
Denis Fortier <i>Directeur général délégué</i>	300.000	-	390	300.000	120.000	124
<b>TOTAL</b>	<b>753.164</b>	<b>-</b>	<b>2.082</b>	<b>753.164</b>	<b>160.000</b>	<b>833</b>

Nous vous précisons que Messieurs Jean-Michel Carle Grandmougin, Denis Fortier et Hervé Duchesne de Lamotte (ci-après les « **Dirigeants** ») cumulent leurs fonctions dirigeantes décrites ci-dessus avec les fonctions d'administrateur et ils ont indiqué, à ce titre, renoncer à leur rémunération en qualité d'administrateur.

Les rémunérations allouées aux Dirigeants se sont élevées à 755 milliers d'euros au cours de l'exercice 2021 contre 914 milliers d'euros au cours de l'exercice 2020.

Le montant de la rémunération fixe due et non versée s'élève à :

- 66 milliers d'euros au titre de l'exercice 2020 ;
- 66 milliers d'euros au titre de l'exercice 2021.

Le montant de la rémunération variable due et non versée s'élève à :

- 80 milliers d'euros au titre de l'exercice 2019 ;
- 1 million d'euros au titre de l'exercice 2020 ;
- 1 million d'euros au titre de l'exercice 2021.

Le montant de la rémunération versée à chaque Dirigeant comprend une partie fixe et une partie variable. La partie variable de la rémunération des Dirigeants repose sur la réalisation d'une pluralité d'objectifs à la fois individuels et *corporate* présentés chaque année au Conseil d'Administration pour approbation sur recommandations du comité des rémunérations et des nominations. Ces objectifs sont propres à chaque mandataire social. L'avantage en nature dont bénéficiaient les Dirigeants correspondait principalement au véhicule de fonction. Par ailleurs, les contrats de travail de Messieurs Jean-Michel Carle Grandmougin et Denis Fortier ainsi que les avenants au contrat de travail de Monsieur Hervé Duchesne de Lamotte sont décrits au paragraphe 12 du présent rapport.

#### **Tableau de synthèse des rémunérations perçues par les mandataires sociaux non dirigeants**

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 27 juin 2019 a décidé d'allouer un montant global brut de 30.000 euros maximum au titre la rémunération fixe des administrateurs pour l'exercice social s'achevant le 31 décembre 2019 et pour chacun des exercices suivants jusqu'à décision contraire. Le montant global brut de 30.000 euros inclut le montant dû par la Société au titre du forfait social.

Une synthèse de l'ensemble des jetons de présence et autres rémunérations attribués aux mandataires sociaux non dirigeants de la Société au titre des exercices clos les 31 décembre 2021 et 31 décembre 2020 est présentée ci-après :

Nom	2021		2020	
	Rémunération fixe due et versée (en euros)	Autres rémunérations (en euros HT)	Rémunération fixe due et versée (en euros)	Autres rémunérations (en euros HT)
<b>Membres en fonction à la date du présent rapport</b>				
Michel Picot <i>Administrateur</i>	15.000	-	15.000	10.000 <sup>(1)</sup>
Patrick de Roquemaurel <i>Administrateur</i>	15.000	-	15.000	12.000 <sup>(2)</sup>
<b>TOTAL</b>	<b>30.000</b>	<b>-</b>	<b>30.000</b>	<b>22.000</b>

(1) Rémunération versée dans le cadre de l'exécution de la convention d'assistance conclue entre la Société et la société ADVEST, dirigée par Monsieur Michel Picot.

(2) Rémunération versée dans le cadre de l'exécution de la convention d'assistance conclue entre la Société et la société BARBADAM, dirigée par Monsieur Patrick de Roquemaurel.

## 9.2 PARTICIPATION AU CAPITAL DES MANDATAIRES SOCIAUX

Au 31 décembre 2021, la participation de chaque mandataire dans le capital de la Société se présente comme suit :

Mandataires	Actions		Droits de vote	
	Nombre	%	Nombre	%
Jean-Michel Carle Grandmougin <i>Président directeur général</i>	1.549.377	13,66	1.549.377	14,28
Denis Fortier <i>Directeur général délégué et administrateur</i>	1.616.936	14,25	1.616.936	14,91
Hervé Duchesne de Lamotte <i>Directeur général délégué et administrateur</i>	43.190	0,38	43.190	0,40
Michel Picot <i>Administrateur</i>	4.361	0,04	4.361	0,04
Patrick de Roquemaurel <i>Administrateur</i>	100	NS	100	NS

## **CHAPITRE 10 - RAPPORT SPECIAL SUR LES OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS ET SUR LES ATTRIBUTIONS GRATUITES D' ACTIONS**

Chers Actionnaires,

Le présent rapport vous est présenté :

- en application des dispositions de l'article L. 225-184 du Code de Commerce concernant les opérations relatives aux options de souscription ou d'achat d'actions, et
- en application des dispositions de l'article L. 225-197-4 du Code de Commerce concernant les opérations relatives aux actions gratuites.

### **10.1 OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS**

#### **Attribution d'options de souscription d'actions au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021**

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021, le conseil d'administration de la Société n'a procédé à aucune attribution d'options de souscription d'actions.

#### **Exercice par les bénéficiaires d'options de souscription d'actions au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021**

Aucune option de souscription ou d'achat d'actions n'a été exercée au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

### **10.2 ATTRIBUTIONS GRATUITES D' ACTIONS**

#### **Attribution gratuite d'actions au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021**

Néant.

#### **Acquisition définitive d'actions gratuites au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021**

Il est précisé que, conformément à la loi, l'attribution des actions à leurs bénéficiaires est définitive au terme de la période d'acquisition et que la période d'obligation de conservation des actions qui court à compter de l'attribution définitive. La durée de ces périodes est fixée par l'assemblée générale dans les conditions et limites prévues par la loi.

Les critères d'acquisition des actions gratuites ainsi attribuées ont été définis de manière individuelle en fonction d'objectifs pour chacun des salariés et membres du directoire ci-dessus.

Il est précisé que, conformément à la loi, la période d'obligation de conservation des actions qui court à compter de l'attribution définitive est de deux ans.

Durant l'exercice clos le 31 décembre 2021, 588 actions de 0,32 euros de valeur nominale attribuées gratuitement ont été définitivement acquises. Les 588 actions remises aux bénéficiaires sont des actions existantes préalablement acquises dans le cadre du programme de rachat d'actions de propres actions décrit au chapitre 6.4 du présent rapport de gestion.

*Actions définitivement acquises par chacun des mandataires sociaux*

Néant.

*Actions définitivement acquises au bénéficiaire du Groupe non mandataire social de la Société*

<b>Bénéficiaires</b>	<b>Nb d'actions acquises</b>	<b>Période de conservation</b>	<b>Critères d'acquisition</b>
Elvire Logister	588	1 an	Oui

## CHAPITRE 11 - MANDAT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

### 11.1 COMMISSAIRE AUX COMPTES

#### Commissaires aux comptes titulaires

***Ernst & Young Audit***

Représenté par Monsieur Patrick Cassoux  
Tour First  
1, Place des Saisons  
92400 – Courbevoie

Nommé dans les premiers statuts du 15 octobre 1997, et renouvelé lors de l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 17 juin 2021 pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer en 2027 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026.

***Endrix (Anciennement « SFC Audit »)***

Représenté par Monsieur Nicolas Total  
18 avenue Felix Faure  
69007 – Lyon

Nommé par l'assemblée générale ordinaire du 27 décembre 2019, pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer en 2025 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

### 11.2 COMMISSAIRES AUX COMPTES AYANT DEMISSIONNE, AYANT ETE ECARTE OU N'AYANT PAS ETE RENOUVELES AU COURS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

***Philippe Declercq***

Commissaire aux comptes suppléant  
15, Rue du parc Montsouris  
75015 Paris  
Suppléant d'Ernst & Young Audit

Nommé en tant que commissaire aux comptes suppléant lors de l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 25 juin 2015 pour une durée de six exercices, l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 17 juin 2021 a constaté que ce mandat est arrivé à échéance et a décidé de ne pas le renouveler ainsi que de ne pas procéder à son remplacement.

## CHAPITRE 12 - LISTE DES CONVENTIONS REGLEMENTEES ET DES CONVENTIONS COURANTES

Par application des dispositions des articles L. 225-38 et suivants, vous trouverez ci-dessous la liste des conventions réglementées et des conventions courantes au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Nous vous précisons que les fonctions des personnes concernées par les conventions décrites au présent paragraphe sont considérées à la date de signature des dites conventions.

A la connaissance de la Société et à l'exception du contrat de bail commercial conclu avec la SCI Capforce décrit au paragraphe 7.3 du présent rapport, il n'existe pas d'autre contrat de services liant, directement ou indirectement, les mandataires sociaux à la Société.

### 12.1 NOUVELLES CONVENTIONS REGLEMENTEES CONCLUES AU COURS DE L'EXERCICE 2021

Le 14 décembre 2021, la société Eurobio Scientific a conclu un nouveau contrat de bail commercial concernant les locaux situés au 7, avenue de Scandinavie, ZA de Courtaboeuf 91953 Les Ulis avec la SCI CAPFORCE, société civile immobilière, détenue par Messieurs Jean-Michel Carle Grandmougin et Denis Fortier, respectivement président du conseil d'administration et membre du conseil d'administration de la Société.

### 12.2 NOUVELLES CONVENTIONS REGLEMENTEES CONCLUES DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2021

Néant.

### 12.3 CONVENTIONS REGLEMENTEES APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES, MAIS DONT LES EFFETS SE SONT POURSUIVIS AU COURS DE L'EXERCICE 2021

#### **Contrats de travail de Messieurs Jean-Michel Carle Grandmougin et Denis Fortier**

##### *Personnes concernées :*

Jean-Michel Carle Grandmougin, président directeur général au 31 décembre 2021 (membre du directoire au jour de la conclusion du contrat de travail décrit ci-après)

Denis Fortier, administrateur et directeur général délégué au 31 décembre 2021 (membre du directoire au jour de la conclusion du contrat de travail décrit ci-après)

##### *Objet des conventions et procédure :*

Dans le prolongement de l'acquisition d'Eurobio, Messieurs Jean-Michel Carle Grandmougin et Denis Fortier ont conclu les contrats de travail décrits au paragraphe 13.1 du présent rapport de gestion. Les contrats de travail ont été préalablement autorisés par le conseil de surveillance lors de sa réunion du 4 janvier 2017 et approuvés par l'assemblée générale des actionnaires du 3 juillet 2017, dans sa quatrième (4<sup>e</sup>) résolution.

##### *Motivation du conseil de surveillance :*

Lors de sa réunion du 4 janvier 2017, le conseil de surveillance a autorisé la conclusion des Contrats de Travail aux motifs suivants :

- ces contrats permettent d'adjoindre aux effectifs de la Société des compétences complémentaires et déterminantes dans la mise en œuvre de la stratégie de la Société ;
- les modalités de ces contrats de travail et les conditions de rémunérations sont cohérentes avec celles des autres mandataires sociaux dirigeants et correspondent à l'intérêt de la Société.

*Modalités de la convention :*

Aux termes des contrats de travail, il est notamment prévu que :

- Messieurs Jean-Michel Carle Grandmougin et Denis Fortier exerceront leurs fonctions salariées décrites ci-dessus sous la direction hiérarchique du président du directoire ;
- ils percevront au titre de l'accomplissement de leurs fonctions une rémunération annuelle fixe brute de 234.000 euros payable sur 12 mois, soit 19.500 euros brut mensuel, portée par le conseil d'administration, lors de sa réunion du 25 mars 2020, à 300.000 euros par an, soit 25.000 euros brut mensuel ;
- ils percevront également une rémunération brute variable composée :
  - o d'un bonus en numéraire dont le montant variera entre 0 et 40 % de leur rémunération fixe annuelle brute, ce montant sera déterminé chaque année en fonction de l'atteinte d'objectifs *corporate* du Groupe et de leurs objectifs personnels préalablement définis ;
  - o d'un bonus en titres dont la valorisation variera entre 0 et 40 % de leur rémunération annuelle ;
- à titre exceptionnel, un bonus de 25.000 euros sera versé en avril 2017 sur la base d'objectifs personnels liés à l'activité de la société Eurobio ;
- leurs fonctions salariées leur confèrent le statut de cadres dirigeants ;
- ils bénéficieront d'un véhicule de fonction, d'une carte essence et autoroute ;
- une indemnité de rupture, d'un montant total de deux années de rémunérations brutes, toutes sommes et causes confondues, sera due sauf départ à leurs initiatives (démission ou départ à la retraite) et sauf licenciement pour faute grave ou lourde, cette indemnité sera également due en cas de licenciement consécutive à un changement de contrôle.

Le conseil d'administration, lors de sa réunion du 24 mars 2021, a approuvé le versement d'une prime 120 000 euros pour chaque dirigeant au titre des objectifs atteints en 2020 et une prime exceptionnelle de 380 000 euros pour chaque dirigeant au titre de l'année 2020 pour rétribuer la création de valeur exceptionnelle.

En outre, le conseil d'administration a approuvé le versement d'une prime 120 000 euros pour chaque dirigeant au titre des objectifs atteints en 2021 et une prime exceptionnelle de 380 000 euros pour chaque dirigeant au titre de l'année 2021 pour rétribuer la création de valeur exceptionnelle.

**Avenants aux contrats de travail des membres du directoire**

*Personnes concernées :*

Hervé Duchesne de Lamotte, anciennement membre du directoire, actuellement directeur général délégué et administrateur

*Objet de la convention et procédure :*

Les contrats de travail des membres du directoire ont fait l'objet d'avenants prévoyant notamment une clause d'indemnités de rupture en cas de licenciement à la suite d'un changement de contrôle. Ces avenants ont été soumis à la procédure de l'article L. 225-86 du Code de commerce. Ainsi, elles ont été préalablement autorisées par le Conseil de surveillance le 13 mars 2012 et approuvées par l'assemblée générale des actionnaires du 12 avril 2012, dans sa quatrième (4<sup>e</sup>) résolution.

*Modalités de la convention :*

En cas de licenciement d'Hervé Duchesne de Lamotte, hors cas de licenciement pour faute lourde, à la suite de toute opération financière ayant pour conséquence un changement de contrôle de la société de la part d'un tiers, il bénéficierait d'une indemnité de rupture d'un montant équivalent à douze mois de rémunération brute (calculée sur la moyenne des douze derniers mois de rémunération brute), à la condition expresse que la Société le licencie dans un délai de dix-huit mois à compter de la date où le changement de contrôle interviendrait. Cette indemnité serait attribuée en sus des éventuelles indemnités conventionnelles de rupture du contrat de travail.

#### **12.4 CAUTIONS, AVALS ET GARANTIES DONNES PAR LA SOCIETE A DES TIERS**

Au cours de l'exercice aucune caution ou garantie nouvelle n'a été accordée.

#### **12.5 CONVENTIONS CONCLUE ENTRE UN MANDATAIRE SOCIAL OU UN ACTIONNAIRE DETENANT PLUS DE 10% DES DROITS DE VOTE DE LA SOCIETE ET UNE FILIALE, HORS CONVENTIONS COURANTES**

Aucune.

## **CHAPITRE 13 -       INFORMATIONS DIVERSES**

Conformément aux dispositions des articles 39-4 et 223 quater du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de la Société de l'exercice écoulé ne contiennent pas de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

Par application des dispositions de l'article L. 232-6 du Code de commerce, nous vous informons qu'aucune modification n'a été apportée au mode de présentation des comptes annuels, ni dans les méthodes d'évaluation retenues par rapport à l'exercice précédent.

\* \* \*

Nous espérons que ce qui précède recevra votre agrément.

Paris, le 26 avril 2022

Le conseil d'administration.